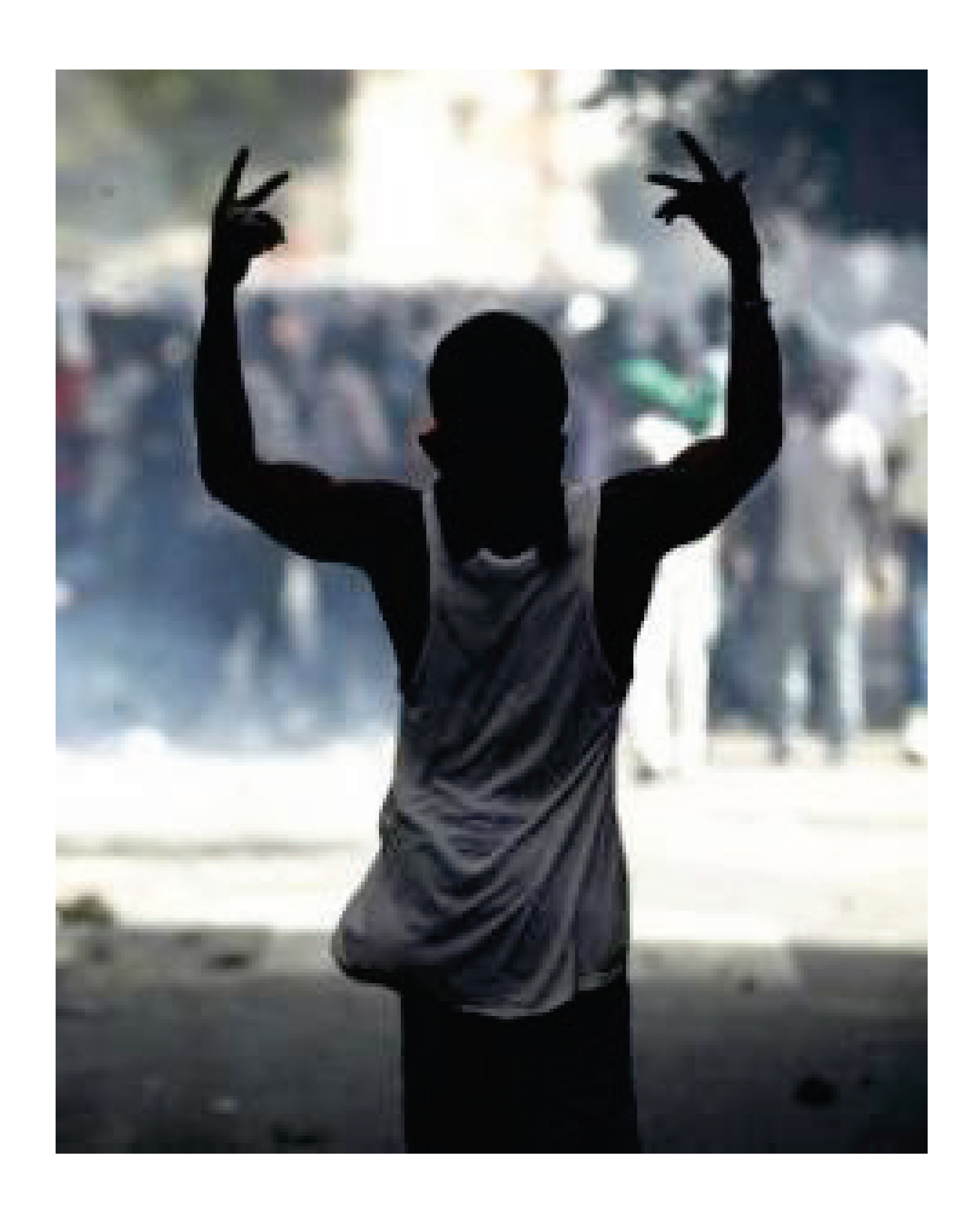
Abdoulaye Wade, ou la descente aux enfers du « Sénégal qui gagne »



Amadou Amath

Les Editions du Ceddo

Ce texte est la réactualisation d'une contribution publiée en 2008. Rédigé à partir de sources ouvertes (disponibles pour l'essentiel en notes de bas de page), de témoignages, et, de séjours réguliers au Sénégal, il s'achève à la veille de la décision du Conseil Constitutionnel qui a autorisé la candidature aux présidentielles de 2012 d'Abdoulaye Wade. Il n'a pas d'autres ambitions que de tenter d'éclairer, du point de vue de l'auteur, le parcours d'un régime qui s'enfonce dans les ténèbres. Depuis longtemps.

Sommaire

Préambule

Passage à tabac[i], arrestations et emprisonnements arbitraires de journalistes[ii], morts étranges[iii], utilisation de milices aux fins d'intimidation par la violence[iv], dégradation et corruption gravissime de l'appareil d'état[v], justice caporalisée et déliquescente, mépris de la règle constitutionnelle[vi] et défiance à l'égard du peuple sénégalais. Voici donc aujourd'hui, les fruits du changement espérés par une nation éreintée, qui porta au pouvoir, par la lutte démocratique et aux cris de « sopi ! », il y a douze ans, le régime Wade.

Leur goût est, ces temps-cis, bien amer.

1 – L’affaiblissement de l’appareil d’Etat

L’arrivée au sommet de l’Etat d’Abdoulaye Wade intervient en mars 2000. Après plus de trente ans d’une vie consacrée sans succès à la conquête du pouvoir et à bout de forces matérielles[vii], tiré de son exil parisien par ses compatriotes pour mener le combat politique de sa vie, le candidat Wade, opposant valeureux, va voir une mobilisation populaire sans précédent le porter au pouvoir. Le président nouvellement élu, après qu’Abdou Diouf, président sortant, eut reconnu sans délais sa défaite, va alors devoir gérer une transition d’importance: diriger une République, et non plus un parti politique, au moment même, ou, sur le tard, il était prêt à renoncer à la compétition électorale.

Pour répondre à cette exigence, face à un appareil d’Etat façonné par quarante ans d’administration socialiste[viii], le nouveau président opère, en son début de mandat des changements au sein de la haute administration afin de répondre à l’expression des urnes, et, pour être obéi selon sa charge : placer des femmes et des hommes politiquement sûrs, aux commandes de l’Etat. Abdoulaye Wade va alors devoir arbitrer entre trois caractéristiques essentielles pour la désignation de la nouvelle administration : la compétence technique, la loyauté politique, et, la compatibilité avec ses conceptions de la pratique du pouvoir. De cet équilibre délicat, vont alors dépendre, les espoirs de millions de sénégalais.

Le choix du nouveau président va se révéler désastreux : prioriser la médiocrité en raison de l’allégeance.

Il va s’en suivre, progressivement, une situation de déséquilibre jamais expérimentée au Sénégal, même sous la fin du régime Diouf, pourtant à bout de souffle. Des ministres d’importance, des dirigeants de sociétés d’Etat, des hauts fonctionnaires vont être nommés sans la moindre expérience ou qualification leur permettant raisonnablement d’assurer leur charge [ix], et ce, dans une proportion si importante, que la crédibilité de l’Etat s’en trouvera directement engagée, comme on va le voir par la suite. Cette situation aura également pour conséquence de faire le lit d’une corruption, qui, déjà présente sous Senghor puis Diouf, va littéralement exploser à tous les échelons de l’Etat.

Dans un pays qui regorge alors de ressources humaines d’une grande qualité[x], désireuses de s’investir et sans affiliations politiques incompatibles avec le nouveau régime, c’est la fin annoncée de toute possibilité « d’union sacrée » réelle, et le début d’un immense gâchis.

Le pays, secoué par des crises sociales et dont l’économie est toujours sous perfusion, ne peut pourtant se le permettre.

Notes



[i] Voir dans ce document : 7 - L’ascension aux extrêmes ; Faire taire la presse

[ii] Ibidem

[iii] L'assassinat de Me Babacar Sèye ancien vice-président du Conseil constitutionnel, le 15 mai 1993, quelques jours après les élections législatives du 9 mai 1993 par exemple, à propos duquel, le journaliste Abdou Latif Coulibaly dans son livre " Affaire Maître Sèye : un meurtre sur commande" mettra en cause directement Abdoulaye Wade et son épouse.

[iv] Ibid.

[v] Voir le classement du Sénégal en matière de corruption (Transparency International - http://www.icgg.org/downloads/CPI_2008.xls lien actif au 23/09/2008)

[vi] La candidature d'Abdoulaye Wade pour un troisième mandat présidentiel en est l'illustration parfaite.

[vii] La demeure d'Abdoulaye Wade au Point-E, à Dakar, est alors menacée de saisie.

[viii] Celles de Léopold Sédar Senghor, puis d'Abdou Diouf (au sein de laquelle Abdoulaye Wade fut ministre d'Etat).

[ix] Déjà très affaiblie sous Diouf, dans les années quatre-vingt-dix par la perte de ses agents les plus qualifiés, l'administration va voir arriver des ministres dont les qualités intrinsèques sont parfois incontestables, mais sans rapport avec la fonction. On épargnera ici leur nom. D'autres nominations en revanche, comme le furent par exemple celles d'Adama Sall et de Farba Senghor, relèvent de la pure provocation, l'un pour sa manière de servir, l'autre pour son absence de la plus élémentaire éducation.

[x] On ne compte plus les sénégalais issus des grandes écoles les plus prestigieuses, qu'elles soient sénégalaises, françaises, américaines ou canadiennes.

2 - La personnalisation du pouvoir



L'affaiblissement de l'appareil d'Etat – connu et voulu par le pouvoir[i] – va correspondre très tôt à une accélération de la centralisation à la présidence, des grands dossiers du pays – en particulier économiques et financiers – transformant, de fait, la pratique institutionnelle, en présidentialisme excessif et hors de tout contrôle[ii], d'un pouvoir dédaigneux de son propre mandat électoral : changer le Sénégal en mettant un terme aux pratiques anciennes de corruption et d'autocratie.

En 2001, la présidentialisation du pouvoir sera inscrite dans la constitution[iii] après un débat public ou l'on vit en direct, à la télévision publique sénégalaise, une mise en scène grotesque d'Abdoulaye Wade en caricature de roi nègre, trônant sur une hauteur avec à ses côtés la représentation géante d'un lion, et, répondant en souverain à une plèbe encadrée. Cette concentration des leviers du pouvoir n'empêchera pas Abdoulaye Wade, le libéral, de faire se constituer des gouvernements comptant jusqu'à trente-huit ministres [iv], plus ou moins désœuvrés pour l'essentiel, afin de satisfaire sa clientèle ou ses propres lubies.

Une nuée étonnante de conseillers, va également s'abattre sur le palais et son occupant. On pourra y compter, les «compagnons» des mauvais jours[v] à la recherche d'un retour sur investissement ; les partisans de la vingt- cinquième heure, dont la radicalité nouvelle n'a d'égale que la compromission passée avec l'administration socialiste ; des griots « intellectuels » divers et variés, qui, défroqués par la « faim », s'extasient devant Maître Abdoulaye.

Quelques années plus tard, déçu de ne s'être vu attribuer le prix Nobel de la paix, l'une des innombrables *waderies* du Chef de l'Etat, et, voulant coute que coute laisser une trace grandiose de son passage terrestre, le Président Wade va défigurer la côte sénégalaise en commandant une statue: le « Monument de la renaissance africaine »[vi], un chef d'œuvre néostalinien érigé par des esthètes nord-coréens. M. Wade ira jusqu'à envisager de percevoir à titre personnel, 35% sur la marchandisation de cette injure artistique réalisée grâce à des deniers publics, sur fond d'opérations foncières douteuses[vii], au titre de *droits d'auteur* [viii], au moment même où des millions de sénégalais, face à la crise économique, doivent choisir : déjeuner ou dîner.

Oublieux de son statut d'employé du Sénégal, selon un « contrat » à durée déterminée, renouvelable une fois, le Président, pour préserver sa postérité, avec la complicité de son épouse, n'hésitera pas à exposer ses propres enfants. Il fera imprudemment entrer son fils au

gouvernement, en lui confiant un super ministère à la suite d'un échec politique retentissant[ix] et d'horribles soupçons[x] sur sa façon de gérer les affaires publiques, puis, confiera à sa fille les rênes d'un festival qui s'achèvera sur un désastre culturel et financier[xi].

C'est donc sur tous les fronts, que la responsabilité personnelle d'un président, désormais omnipotent, va se trouver engagée.

Notes

---

[i] L''instabilité gouvernementale, conséquence de la manie du remaniement d'Abdoulaye Wade, dans un pays qui pleure ses ICS (Industries Chimiques du Sénégal), va booster en revanche les ICT (industries chimiques traditionnelles) : la demande en *prières*, *gri gri* et autres *safara* des ministres apeurés ou des prétendants motivés, dépassant sans doute loin celle des phosphates, va faire exploser le marché magique des *marabouts-casse-croûte,* honte, trop souvent opportunément ravalée, de leur différentes confréries.

[ii] Gestion opaque des « grands projets », budget de la présidence et fonds « secrets » déraisonnables, passation de marchés de gré à gré hors de tout contrôle, opérations douteuses sur le patrimoine de l'Etat, la liste est sans fin.

[iii] Réforme constitutionnelle de 2001. La présidentialisation, tendance de fond des régimes sénégalais (en particulier sous Diouf avec le Secrétariat général de Jean Collin), va s'amplifier sous Wade.

[iv] Pour un pays pauvre, de treize millions d'habitants

[v] Sous Wade I par exemple : Alain Madelin et quelques autres « anciens » militants d'extrême-droite et thuriféraires de l'apartheid au temps jadis de la Rhodésie comme Anne Méaux grande prêtresse de la communication avec Image 7 ; Pierre Aïm l'ami oublié de Saga et des acrobaties chypriotes ; « tonton » – pour ses prestataires hors plan de mission – Jean-Pierre Pierre Bloch, l'homme déçu du Fesman et nouvel ami de Macky Sall ; Marc Bousquet, un temps associé dans le marigot avec Bloch avant les pleurs, dirigeant de l'agence Médiatiques, et autres amuse-nègres comme Afrique Opinion, fabricant de sondages sur mesure ; le grand Charles Pasqua et les amis casinotiers de la corsafrique etc. Ajoutons pour la bonne bouche, l'aimable Christine Desouches, fille de Maurice Ulrich, qui, ayant tété le sein de la francafrique vieille école du cabinet de Michel Aurillac jusqu'à l'OIF, va devenir membre du séminaire international portant sur « la recevabilité de la candidature de Me Wade » à la présidentielle de 2012, dont les conclusions font honte à la Sorbonne, qui fut, paraît-il, son ancienne maison (cf. Annexe).

[vi] Voir les inquiétudes de la représentation américaine à Dakar : http://cables.mrkva.eu/cable.php?id=195641 - Consulté le 15.12.2011

[vii] Idem : http://cables.mrkva.eu/cable.php?id=221406 – Consulté le 15.12.2011

[viii] Wade et la Statue – http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2565p098.xml0/ – Consulté le 15.12.2011

[ix] Deux mois avant sa nomination, Karim Wade va perdre le 22 mars 2009, des élections jusque dans son propre bureau de vote.

[x] Si les accusations de prévarication, portées contre des personnalités politiques, sont malheureusement monnaie courante dans l'opinion publique sénégalaise, il est plus rare de voir celles-ci confirmées par un diplomate d'importance, dans sa correspondance avec son administration : Marcia Bernicat, ambassadrice des Etats-Unis au Sénégal, écrit ainsi : « Karim est aujourd'hui surnommé "Monsieur 15 %" alors qu'au début de 2007 on l'appelait "Monsieur 10 %" ». Bernard, Philippe. « Corruption et divisions à Dakar ». *Le Monde*, 11 décembre 2010.

[xi] « Sénégal : quand le Fesman prend en otage ses œuvres d'art » : http://www.dakaronline.net/Senegal-quand-le-Fesman-prend-en-otage-ses-oeuvres-d-art_a12800.html – Consulté le 15.12.2011. « Festival des arts nègres : très chers imprévus » : http://www.lesafriques.com/actualite/festival-des-arts-negres-tres-chers-imprevus.html?Itemid=89?articleid=27129 – Consulté le 15.12.2011

3 – La reproduction d’une classe politique déconsidérée

Sur le plan de la politique intérieure, très vite, Abdoulaye Wade va littéralement racheter une quantité étonnante de têtes au sein du cheptel de l’ancien parti au pouvoir [i]. Il va les choisir dans l’immense troupeau d’hommes et de femmes, dont les convictions politiques, après l’alternance, ont pu faire rire jusqu’aux ânes du Fouta, et, que l’on a vu se battre pour braire au plus fort leur allégeance au Président Wade sitôt leur camp défait, sous le regard stupéfait de leur compatriotes[ii], qui, pourtant, on en vu d’autres. Djibo Ka, en tant que véritable artiste de la volte-face politique, a peut-être été l’incarnation indépassable [iii] de cette transhumance politique.

Il n’est malheureusement pas le seul à être un objet politique quantique au pays de la Téranga. Il faut ajouter qu’une grande partie des « achats » politiques de M. Wade, à l’image de leur objets, n’ont pas couté bien cher: très souvent, les *transhumants*, sont, en bétail politique apeuré, venus s’offrir d’eux même au nouveau berger, afin de conserver une situation devenue précaire, et, dans bien des cas, pour s’éviter un passage « traumatisant » devant un magistrat ou un policier, qui, soudainement réveillé et curieux, s’étonne d’un niveau de vie remarquable, d’une gestion ésotérique des deniers publics.

Combien d’hommes et de femmes, partisans farouches et déclarés de l’administration Diouf, ont-ils « réalisés leurs erreurs », le temps d’une confession au palais, pour devenir ensuite les zélateurs grotesques de leur nouveau maître? Ce furent certainement des moments d’une grande jouissance pour Abdoulaye Wade. Mais, une jouissance qui devint inquiétante, lorsque, par trop, il chercha à la renouveler : l’humiliation, même à bon droit, finit par empoisonner celui qui l’inflige. Insidieusement, elle s’installe dans l’ordre normal du rapport à l’autre, comme vont l’expérimenter les innombrables membres du gouvernement ou collaborateurs du Chef de l’Etat, congédiés comme de simples valets. *« Si tu regardes longtemps dans l’abîme, l’abîme aussi regarde en toi »* écrivait Nietzche. Jamais le Chef de l’Etat ne saura tenir compte de ce précieux avertissement.

Assez vite, vont donc réapparaître dans les nombreuses listes des gouvernements « Sopi », aux côtés d’autres *entrepreneurs politiques*, des figures emblématiques de l’administration Diouf honnies par les sénégalais pour leurs résultats aux commandes du pays. Une grande partie des malheurs du Sénégal, s’explique par le manque absolu de scrupules qui caractérise une grande partie de son personnel politique de premier plan. Mais ceux-là dirons : « on a les élus qu’on mérite ». C’est très douloureux à reconnaître pour un sénégalais, mais, jusque-là, ils n’ont pas eu tout à fait tort.

C’est donc sans surprise que l’on vit, le 23 juin 2011, des mouvements citoyens [iv] à l’initiative du sursaut républicain qui fit reculer le pouvoir, alors que le Chef de l’Etat tentait d’opérer un véritable coup d’Etat constitutionnel. Divine surprise pour l’opposition, certes ragaillardie par son succès, par défaut, aux élections municipales de 2009, mais, toujours déconsidérée en majorité dans l’opinion publique, pour ses querelles d’appareil, ses divisions et son incapacité à mobiliser. C’est donc quelque peu embarrassées par le succès sans précédent des manifestations du 23 juin, que les formations politiques d’opposition vont tenter de récupérer la popularité de « Y’en a marre », sans en comprendre l’essence, comme le montrera le piteux spectacle des primaires de Benno Siggil Sénégal fin 2011 et la multiplication des candidatures à la présidentielle de 2012, qui font ressembler ces temps-ci la démocratie sénégalaise à un programme de télé-réalité bas de gamme[v]

Coproduite avec enthousiasme par un personnel politique sénégalais, souvent plus soucieux du millésime des véhicules de fonction, que du bien-être de la population, l'accélération de cette décadence citoyenne que constitue « l'entreprenariat politique » signe sans doute l'aspect le plus grave des années Wade.

Notes

---

[i] Assane Diagne, Adama Sall, Abdoulaye Diack, Landing Sané, Aida Ndiongue, Mbackiou Faye, Alioune Kebe, Lamine Thiam, Salif Bâ, Mbaye Jacques Diop etc. La liste est interminable.

[ii] « Presque tous les soirs, la télévision nationale au cours de son journal télévisé se complait dans la diffusion d'images montrant les transhumants politiques en compagnie du président Wade qui affiche un malin plaisir à accueillir ses détracteurs d'hier. Les Sénégalais stupéfaits regardent défiler sur leur petit écran des personnalités qu'ils espéraient ne plus revoir dans les allées du pouvoir. ». RFI, Paris, 06.09.2000. http://www.rfi.fr/actufr/articles/009/article_4700.asp – Consulté le 15.12.2011

[iii] Ancien ministre multi-casquettes d'Abdou Diouf, "DLK" a successivement fait scission avec le PS (1996), créé son parti, l'Union pour le renouveau démocratique (1998), s'est rallié à Abdou Diouf au deuxième tour de l'élection présidentielle (2000), déclaré qu'Abdoulaye Wade le faisait "vomir"… pour finalement devenir son ministre du Commerce maritime depuis le 22 avril 2004. Et déclarer, sans ciller, le 8 mai dernier que "combattre ce gouvernement, c'est combattre Dieu" – *Gri-Gri International* n°35, Paris, 2005.

[iv] Notamment ceux rassemblés sous la bannière, désormais célèbre de « Y'en a Marre ». Voir à ce sujet : https://www.nytimes.com/2011/09/19/world/africa/senegal-rappers-emerge-as-political-force.html?_r=1&pagewanted=all – Consulté le 15.12.2011.

[v] Si tenté qu'il se puisse exister des programmes de télé-réalité haut de gamme.

4 - Le populisme poussé jusqu' au mépris



«Bunkerisé » par son égo ; prisonnier d'une obsession: vouloir marquer l'histoire, alors qu'il ne la comprend plus ; confondant promesses électorales d'estrade et programme de gouvernement, M. Wade, face à une situation socio-économique qu'il voit se dégrader pour l'écrasante majorité de la population, va choisir très vite la fuite en avant. Cette fuite va prendre un nom popularisé par son entourage: la *Vision du Président*. Vision, un mot qu'il faudra bientôt conjuguer au pluriel, tant l'expression des projets présidentiels est parfois hallucinante.

Qu'on en juge :

- Annonce de l'achat de sept rames de Trains à Grande Vitesse (TGV) dans un pays ou la sécurité énergétique, de base, n'est pas assurée[i] ;

- Mais, construction annoncée de tranches nucléaires civiles[ii]. Après la faillite absolue des secours portés au bateau le Joola[iii] et les conditions d'exploitation désastreuses de ce bâtiment, pour lequel, personne – à part le commandant, militaire aux ordres disparu avec son navire et opportunément mis en cause – ne sera inquiété, et ce, malgré la connaissance du risque[iv], chacun peut s'imaginer aisément les éléments de sûreté d'une telle initiative : exploiter une centrale nucléaire, alors que l'on ne sait assurer la sécurité d'une voie stratégique sur son propre territoire … On ne prendra pas la peine de discuter, ici, des coûts de cette vision « atomique »[v] ;

- Annonce unilatérale d'un projet de tunnel sous l'état Gambien pour faire face aux problèmes frontaliers avec ce pays, et, afin de désenclaver la Casamance[vi], province méridionale, alors que le Sénégal assure aujourd'hui péniblement cette mission, aux plans routier, maritime et aérien, et, que le rail sénégalais est à l'agonie. Là aussi, on ne discutera pas du coût, proprement pharaonique, d'un tel « projet », sans préjuger du caractère imbécile de la proposition au regard du droit international ;

- Il y a mieux : Goana. La Grande offensive pour la nourriture et l'abondance[vii]. On reste sans voix. Un slogan aux accents maoïste grande époque sur des lèvres libérales. On attend, inquiets, le petit livre orange du guide suprême, sauveur de la nation. La communication de crise [viii] et le racolage des voix paysannes sont un métier.

Inutile de s'infliger la suite d'une liste qui est très loin d'épuiser les « visions » présidentielles : doit-on se préparer demain à l'annonce d'un Grand Programme Spatial Informel Sénégalais,

visant à établir des dibiteries [ix] en orbite terrestre à l'horizon 2017 ? Tout est désormais possible.

Malheureusement, la propagande grossière [x] délivrée à la population sénégalaise afin de lui faire espérer la prospérité et un avenir résolument tourné vers l'avenir, est connue des chancelleries étrangères. En conséquence, la crédibilité du Sénégal sur la scène internationale va se dégrader considérablement. On rit à peine sous cape, des *waderies* du Chef de l'Etat. On rit du pays de Lat Dior, de Cheikh Bamba, de Cheikh Tidiane, de Blaise Diagne, de Senghor, de Mamadou Dia, de Cheikh Anta Diop et de tant d'autres. On se moque d'un pays dont la réputation s'est construite patiemment, non en raison de ses richesses, mais grâce à la qualité d'hommes et de femmes, qui n'ont pas attendu Abdoulaye Wade pour porter haut les couleurs du Sénégal.

Cependant, cette situation n'empêchera pas le Président de courir le monde, aux frais de ses concitoyens épuisés, pour quémander à ceux qui le déconsidèrent, un peu de verroterie. Ici un doctorat honoris causa au fond de l'Auvergne, là-bas, une simple poignée de main américaine pour son fils.

Une offensive de TGV nucléaires dans un tunnel sous la Gambie, voilà ce que le monde entier doit comprendre des visions d'Abdoulaye Wade, président d'un pays ou l'essentiel de la population se déplace aujourd'hui dans des fourgonnettes hors d'âge, les N'diaga N'diaye. On hésite entre le rire et les larmes.

Notes

---

[i] Annonce faite à Touba le 05/09/2007, dans un pays, ou, face aux délestages de la SENELEC, la possession d'un groupe électrogène est quasiment devenue indispensable pour les professionnels. Voir également « Manifestations violentes contre les délestages excessifs : Des agences de la Senelec saccagées », Le Quotidien, Dakar 10/10/2008 - http://www.lequotidien.sn/index.php?option=com_content&task=view&id=2042&Itemid=9

[ii] « Sénégal: Karim Wade reçu par Sarkozy – Une centrale nucléaire civile au Sénégal » – *Le soleil*, 27/08/2008.

[iii] Voir à ce sujet : http://fr.wikipedia.org/wiki/Joola- Consulté le 15.12.2011

[iv] Moustapha Niasse, ancien premier ministre d'Abdoulaye Wade a déclaré : « Je jure sur le coran ou la bible ; depuis février 2002 le gouvernement sénégalais savait que le »Joola« risquait de sombrer … » *Sud Quotidien* (http://www.sudonline.sn/spip.php?article243), 09/02/2007

[v]Chacun sait la nécessité d'une culture et d'un tissu industriel, comme préalable à l'exploitation du nucléaire civil. Or, malgré la quantité d'ingénieurs sénégalais brillants dans tous les domaines, l'industrie sénégalaise reste à construire : on ne met pas la charrue avant les bœufs.

[vi] « Le bac de la discorde » – *Jeune Afrique*, 25/09/2007.

[vii] Elle prévoyait en l'espace de 6 mois et à partir du mois d'octobre 2008, une production de deux millions de tonnes de maïs, trois millions de tonnes de manioc, 500 000 tonnes de riz paddy et deux millions de tonnes pour les autres céréales (mil, sorgho, fonio). Pour l'élevage,

les objectifs portent sur une production de 400 millions de litres de lait et 435 000 tonnes de viande. En 6 mois.

[viii] « Sénégal: Violente répression de la manifestation de l'Ascosen – Les premières émeutes de la faim au Sénégal », *Wal Fadjri*, Dakar, 31/03/2008

[ix] Restaurants populaires proposant de la viande grillée.

[x] Qui mériterait une analyse, à partir notamment des travaux de Kraus, Klemperer, Orwell et Bouveresse s'agissant du rapport à la vérité, de l'instrumentalisation des croyances , et, de l'usage d'une novlangue aliénante.

5 - L’instrumentalisation de l’opinion intérieure et des confréries religieuses



Entre deux « visions », Abdoulaye Wade va également vouloir inscrire sa marque dans la chair de son pays, grâce à de grands chantiers, plus *concrets,* ceux-ci. En effet, consécutivement à une amélioration des recettes fiscales, suivie de la sortie partielle des plans d’ajustements structurels[i], récoltant les fruits de la terrible régulation monétaire de 1994[ii] qui frappa durement la société sénégalaise, et grâce notamment à la sueur des travailleurs expatriés[iii], le nouveau régime va construire.

Disposant donc de ressources « fraîches » [iv], routes, échangeurs et aménagements divers vont être lancés. Dans un contexte de confiance excessif [v], d’opérations étranges sur le patrimoine de l’état[vi], et, au prix d’alliances mal négociées[vii] par le gouvernement, les sénégalais vont voir surgir de terre, en quelques années, plus d’infrastructures visibles, que pendant tout l’interminable fin de règne de l’administration socialiste. *« Pa bi, dey ligeye, au moins »* [viii].Enfin du *concret*. On en discutera plus tard, avec la génération éponyme.

Toujours est-il, qu’en effet, ces travaux – dont certains sont indiscutables [ix] – participent à la formation d’une opinion intérieure, résumée par un slogan : *le Sénégal qui gagne*. Cette perception, matérialisée à Dakar par les chantiers en cours et leurs nuisances, aura son importance. Au-delà du clientélisme classique, lors des élections présidentielles de 2007, de nombreux électeurs vont alors penser, malgré un mécontentement grandissant, que la plus grande probabilité de voir s’achever ces travaux était encore représentée par le pouvoir en place. D’où un vote Wade par défaut, qui en dit long sur la crédibilité d’une opposition, parfois encore assise autour du bol[x] avec le pouvoir [xi]. C’est là, sans doute, une des explications de la réélection d’Abdoulaye Wade, sans doute incontestable, y compris avec les allégations de fraudes. Bien joué.

Sur le plan des leaders d’opinion, le Sénégal va également assister à une instrumentalisation, parfois consentie jusqu’à la compromission, des régulateurs traditionnels de la vie sociale et spirituelle, que sont les confréries religieuses. On pourrait l’illustrer par une série de questions:

1/ Peut-on, par exemple, recevoir d’un homme, réputé impécunieux, juste avant sa nomination ou son élection, des millions de francs CFA en liquide, juste après celle-ci ?

2/ Autrement dit, peut-on, à cet instant, oublier à qui appartient cet argent. C’est-à dire à une nation sénégalaise dont les membres sont dans leur écrasante majorité pauvres, et,

d'appartenances spirituelles diverses, et, qui n'ont, au surplus, jamais commandé à leur représentants, une telle offrande ?

3/ Ayant connaissance de cette situation, celui qui craint Dieu, peut-il se satisfaire devant Lui, d'une explication invoquant des fonds dont l'usage serait discrétionnaire ?

4/ La Zakat ou toute autre contribution, peut-elle être reçue, devant Dieu, de mains qui ont volé impunément l'Oumma ? Et celui qui l'accepte dans de telles conditions, peut-il se prévaloir d'une quelconque dignité dans la communauté des Croyants, quelque soit cette communauté?

5/ Si, toutefois, les mains qui reçoivent, en se réclamant de telle ou telle communauté religieuse, sont considérées comme déviantes par celle-ci, pourquoi les voix de ses représentants, celles qui doivent dénoncer au plan moral, recadrer au plan social et sanctionner au plan spirituel, sont-elles aussi faibles et sans effet ?

Un nombre croissant de sénégalais s'interrogent. Face à un silence complice, le risque de voir ces mêmes sénégalais se tourner vers une approche radicale de leur Foi, en dehors des structures traditionnelles, s'ils estiment avoir été trahis par elles, est grandissant. Lorsqu'aujourd'hui, des jeunes sont prêts, en nombre, à sacrifier leur vie dans des pirogues, ou sur des routes sahariennes, pour tenter de s'extirper de leur condition, il convient de s'interroger sur ce que l'instrumentalisation de cette frustration extrême peut signifier demain, sur le sol sénégalais. En conservant à l'esprit les risques de déstabilisation liés à l'étrange agitation sahélo-saharienne qui inquiète les voisins du Sénégal au Nord comme à l'Est ; la menace d'une vipère, qui, réchauffée au centre du pays, est laissée libre de cracher son venin sur les plaies de la Casamance ; et, enfin, la criminalisation narcotique aux frontières Sud, dont le poison commence à couler d'une manière inquiétante dans les veines de l'Etat.

L'esprit de la Téranga, du dialogue et la disposition générale jusqu'ici du peuple sénégalais à préférer les urnes aux soulèvements populaires, ne constituent pas des remparts indestructibles. Bien au contraire, ceux-ci ont déjà montré des signes inquiétants de fatigue : de profondes fissures se font jour. Le lion a ouvert les yeux le 22 mars 2009, rugi le 23 juin dernier et donné des coups de griffes le 27. La prochaine fois, il est à craindre que ses crocs ne déchirent la chair.

Les amis du Sénégal, de l'autre côté de l'océan et par-delà le Sahara, devraient sans doute également y réfléchir: un Sénégal à la renverse ne serait pas une bonne nouvelle pour l'Afrique de l'ouest.

Notes

---

[i] « […] avec l'augmentation des recettes fiscales de l'État, les institutions de Bretton Woods n'ont plus de raisons de maintenir l'un des dispositifs des programmes d'ajustement structurel sous Abdou Diouf : l'encadrement strict de la masse salariale […] ». *in* Momar-Coumba Diop, « Le Sénégal à la croisée des chemins », *Conjoncture n°104*, Politique Africaine, Bordeaux, Décembre 2006. P. 103

[ii] Le 11 janvier 1994, les quatorze pays de la zone franc vont, sous pression du FMI et de la Banque Mondiale, dévaluer le franc CFA de 50%. Cette mesure, si elle relance la compétitivité, va affecter très fortement le pouvoir d'achat de leurs populations.

[iii] « Entre 1999 et 2003, les transferts des migrants seraient passés de 100 milliards à 242 milliards de francs CFA, selon des données publiées par S. M. Tall qui précise, toutefois, que ces montants ne prennent pas en compte les envois empruntant les réseaux informels » *in* Momar-Coumba Diop, « Le Sénégal à la croisée des chemins », *Conjoncture n°104*, Politique Africaine, Bordeaux, Décembre 2006. P. 116

[iv] Le chef de l'Etat ira jusqu'à dire, dans une intervention télévisée à Touba, qu'il sollicite des prières afin d'être guidé dans l'utilisation des fonds *considérables* mis à sa disposition…

[v] « Les investisseurs se bousculent aux portes du Sénégal » rappellera souvent le président

[vi] Voire les conditions d'attribution d'une licence d'opérateur mobile à Sentel et plus généralement la libéralisation du secteur des télécom par exemple – *Batik* n° 110, Panos, Dakar, septembre 2008.

[vii] Le Maroc, pays ami, mais dont certains intérêts sont en compétition avec ceux du Sénégal en est une illustration: peut-on, par exemple, placer l'un des leviers principaux du tourisme sénégalais, l'aérien, entre les mains d'un concurrent plus puissant? Voir Air Sénégal International.

[viii]« Le vieux travaille, lui, au moins »

[ix] Sur le principe, de mon point de vue, et, sans préjuger des conditions d'attribution de ces chantiers: l'autoroute Dakar-Diamniadio et l'aéroport international Blaise Diagne, par exemple, deux initiatives nécessaire au désengorgement d'une presqu'île du Cap-Vert sur le point d'étouffer.

[x] A table (pour déjeuner)

[xi] Landing Savané, dirigeant politique, par exemple, ne quittera pas le gouvernement alors qu'il est candidat à la présidence contre … le Président. Il sera par la suite congédié, sans dignité, après la réélection d'Abdoulaye Wade en 2007.

6 - La tentation dynastique



Face à la montée en puissance, lente autant que puissante, du mécontentement populaire, Abdoulaye Wade, au fil des années, commence à devenir inquiet, craignant le sort sévère que peut lui réserver l'Histoire. Aussi, afin d'effacer des traces suffisamment embarrassantes pour tenter de corrompre grossièrement le représentant du FMI à Dakar, et, pour satisfaire un égo boursouflé, va naître la tentation dynastique : le fils placera ses pas dans ceux du père.

Pour preuve de la compétence et du dévouement de l'héritier pour le Sénégal, il lui fut alors donné, par la grâce du Chef de l'Etat, un marchepied royal : la préparation de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)[i]. On allait voir ce que l'on allait voir : construction d'infrastructures prestigieuses, hôtels de grand luxe, un flot de pétrodollars pour aménager la capitale afin qu'elle soit enfin digne de recevoir les Emirs : Dakar, porte de l'Afrique ! Le « grand bond en avant » de la capitale devant naturellement constituer un magnifique préalable aux objectifs électoraux de « junior ». Mais, du sourire étincelant du *Sénégal qui gagne,* promis par la communication du palais, on ne vit en réalité que des chicots.

Infrastructures mal conçues ; explosion des budgets[ii] ; capacités hôtelières insuffisantes au point de conduire à la location de paquebot à prix d'or et de vouloir réquisitionner des villas privées[iii] ; dignité de l'état entamée par son incapacité à assurer seul et dans ces conditions, la sécurité de ses hôtes[iv] ; par conséquent désertion des têtes de délégations pour cause d'amateurisme et d'incompétence[v]. Sans mentionner les terribles soupçons de détournements dans les « financements » dédiés à la préparation de l'événement. Voici donc ce que fut l'OCI pour les éminences pétrolières : une occasion supplémentaire de railler, « ces africains », décidément incapables. Le peuple sénégalais fut, quant-à lui, prié d'accepter dans la bonne humeur, les inondations et la pénurie électrique qui prive de travail, aujourd'hui encore, les petits métiers [vi] qui font vivre l'essentiel de la population urbaine.

Quatre ans de préparations[vii] dans l'ombre bienveillante de « monsieur le président » pour un tel résultat, cela, même un patron de « N'diaga N'diaye » [viii] ne l'aurait jamais toléré de son apprenti. Un président en exercice n'expose pas ainsi son propre fils.

Les voies du seigneur étant impénétrables, cet échec va entraîner, une fois de plus, une fuite en avant. Plutôt que de se replier, d'analyser sagement les causes de ce désastre et surtout de

s'alarmer face à l'explosion des dépenses de l'Etat, au caractère surprenant de la tenue des comptes du Trésor Public [ix], une nouvelle mise va être ajoutée sur le tapis vert qu'est devenue la démocratie sénégalaise : en plus de l'héritier, on aura la *génération du concret*, une organisation politique née au sein du Pds, formation au pouvoir, dédiée à l'introduction formelle de Karim Wade sur la scène politique sénégalaise.

Du concret, on en a vu avec l'OCI, mais aussi avec les conséquences d'une urbanisation insensée, pendant les inondations de l'hivernage 2008 à Dakar, et après le plan Jaxaay[x] censé, deux ans auparavant, apporter une solution à ce problème récurrent. Du concret, on en a eu avec l'absence de politique économique pérenne, la vente d'actifs stratégiques dans des conditions douteuses et le fameux plan Oméga dont on attend toujours, 10 ans plus tard, les résultats au Sénégal. Du concret, la société sénégalaise en a connu ces dernières années avec des finances publiques saccagées, au moment même où la crise financière vient tarir les ressources déjà maigres du pays. Le concret, c'est la disparition pure et simple du mot « développement », lorsqu'au pays d'Abdoulaye Wade, on entre dans hôpital public, en 2012. « Junior candidat ! », la *génération du concret* est en marche.

Le rêve se brise le 22 mars 2009, lors des élections régionales, municipales et rurales. Karim Wade, qui a jeté toutes ses forces dans la campagne, est battu, jusque dans son propre bureau de vote. Quelles en furent les conséquences politiques ? Dans un geste de défiance inédit au Sénégal [xi], le Chef de l'Etat va faire nommer son fils à la tête d'un super-ministère, deux mois plus tard …

En juin 2011, Abdoulaye Wade tente de modifier la constitution, devenue au fil des ans une sorte de brouillon politique permanent, tant les réformes du texte fondamental furent nombreuses et motivées en majorité par des considérations de basse politique : la gestion des tensions croissantes au sein du Pds. Pour échapper à un deuxième tour qui s'annonce mal, le Chef de l'Etat va vouloir abaisser à 25%, les suffrages nécessaires pour gagner, dès le premier tour, les élections présidentielles de 2012. Etre élu avec les voix d'un sénégalais sur quatre, voilà où en est réduit alors, un pouvoir devenu fou : considérer les citoyens sénégalais comme un bétail électoral de second choix.

Les émeutes déclenchées par cette tentative de coup d'état constitutionnel et qui feront reculer un régime effrayé, vont, dans la nuit du 27 juin 2011, dans le contexte d'une insupportable pénurie électrique, , amener Karim Wade, selon le témoignage de son « oncle »[xii] Robert Bourgi, ex-missi dominici de la francafrique boutiquière, à appeler celui-ci, affolé, pour envisager une intervention de l'armée française. Une prérogative présidentielle. Quel était alors la lucidité du Chef de l'Etat et la stabilité psychologique de son fils [xiii] ? Une question extrêmement embarrassante pour le Sénégal, aujourd'hui encore.

Abdoulaye Wade, dans un nouveau geste de défiance à l'égard de ses concitoyens dira, dans une interview accordée au journal « La Croix », un mois seulement après ces évènements d'importance, son souhait de voir un jour son fils devenir président. *« Personne dans l'opposition n'a la compétence économique et financière de Karim »* conclura-t-il. Les sénégalais ont pu mesurer très souvent, à la lueur des bougies, le soir venu, la qualité du Ministre en charge de l'Energie, Karim Wade, incapable d'assurer la sécurité énergétique de son pays.

Que l'on ne se trompe pas ici. Rappelons que tout sénégalais répondant aux exigences prévues par la loi [xiv], a le droit de se présenter à une élection dans son pays, fût-il le fils du président en exercice. Mais, si ce sont les lois qui doivent répondre aux exigences d'un candidat,

s'agissant du fils comme du père ou de tout autre citoyen, alors, tous les sénégalais, à l'intérieur comme à l'extérieur, doivent à nouveau se lever et se préparer à défendre leur pays.

Pour aller plus loin

Latif Coulibaly, *Contes et mécomptes de l'Anoci*, L'Harmattan, Paris, 2009.

Jacques Habib Sy (ed.), *Le domaine public maritime de Dakar : élites, pouvoir et impunité*, Aide Transparence, Dakar.

Assane Thiam, « Une Constitution ça se révise! Relativisme constitutionnel et état de droit au Sénégal », *Politique africaine* n° 108, décembre 2007.

Pr. El Hadj Mbodj, « De la recevabilité de la candidature de Me Wade pour un troisième mandat : faux débat politique ou vrai casse-tête constitutionnel », *elhadjmbodj.net*, 2011 – Consulté le 04 janvier 2011.

Amadou Amath, « Karim Wade, une tentation dynastique au Sénégal ? », *Pambazuka*, 2011-09-12, Numéro 204.

Notes

---

[i] La XIe session de la Conférence au sommet de l'Organisation de la conférence islamique s'est tenue à Dakar du 7 au 14 mars 2008 sur le thème "la Oumma islamique dans le XXIe siècle". Cette organisation compte nombre de pays producteurs de pétrole.

[ii]« A la suite d'infiltrations d'eau, le tunnel sous le marché à poissons de Soumbédioune réalisé par le groupement CDE/Al-Kharafi a dû être creusé à 12 m au lieu de 5,50 m, avec l'appui de la société Sacif. Le surcoût est de 5 milliards F CFA », *La Lettre du Continent*, Paris, 08/11/2007.

[iii] « […] C'est un peu la panique à Dakar dans le domaine de l'hôtellerie pour accueillir tous les participants de l'OCI. Plusieurs complexes hôteliers en cours de construction ne seront en effet pas opérationnels. Les travaux des cinq hôtels – dont deux par le groupe espagnol NH-Baobab et un par le groupe sénégalais Teylium – sont ainsi loin d'être terminés. Aussi, l'Agence nationale de l'organisation de la conférence islamique (Anoci) a décidé de louer un bateau de croisière de près de 1 300 chambres. Toutes les chambres ont été réquisitionnées pour les nuitées de la période "OCI" à la grande fureur des tour-opérateurs. Plusieurs belles villas de riches hommes d'affaires libanais, pas toujours en règle avec le fisc, ont également été confisquées. Les travaux d'agrandissement du Palais des congrès de 600 à 1 000 places à l'Hôtel Méridien Président par le groupe Ben Laden ont également pris du retard. […] », *La Lettre du Continent*, 07/02/2008.

[iv] « Selon nos informations, l'ambassadeur du Sénégal en France, Doudou Diop, a été reçu le 30 janvier par Claude Guéant, le secrétaire général de l'Elysée, en présence de Robert Bourgi. Le Sénégal a demandé l'aide de la France en matière sécuritaire pour la tenue du sommet de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), les 12 et 13 mars à Dakar », *La Lettre du Continent*, Paris, 07/02/2008. Des Israéliens se seraient installés dans l'immeuble Holding Kébé à Dakar pour assurer une partie des écoutes téléphoniques du sommet de l'OCI,

La Lettre du Continent, Paris, 06/03/2008. La Jordanie, ou des unités de sécurité sénégalaise irons se former, va envoyer au Sénégal de petites délégations de policiers.

[v] « […] Sans doute inquiets du retard pris dans la mise en place d'une hôtellerie haut de gamme, les principaux bailleurs de fonds de l'Organisation de la conférence islamique (le roi Abdallah d'Arabie Saoudite et l'émir du Koweït Saad Al-Abdullah Al-Salim Al-Sabah) ont boudé et se sont fait représenter. Le colonel Kadhafi s'était aussi mis aux abonnés absents. […] », *La Lettre du Continent*, Paris, 20/03/2008.

[vi] Garagistes, tailleurs, menuisiers, petite restauration, artisans etc.

[vii] « Sénégal: Report du sommet de l'OCI : des "raisons officielles" qui font rire », *Walfadjiri*, 30 mars 2005 – http://fr.allafrica.com/stories/200503300561.html – Consulté le 15.12.2011

[viii] Fourgonnettes hors d'âge exploitées pour le transport en commun, et, utilisées par l'essentiel de la population pour se déplacer en milieu urbain.

[ix] « Sénégal : Le FMI s'inquiète de "dérapages budgétaires sérieux" au Sénégal » - http://westafrica.smetoolkit.org/westafrica/fr/content/fr/4484/S%C3%A9n%C3%A9gal-Le-FMI-s-inqui%C3%A8te-de-%20d%C3%A9rapages-budg%C3%A9taires-s%C3%A9rieux-au-S%C3%A9n%C3%A9gal – Consulté le 15.12.2011

[x] Plan supposé reloger les victimes d'inondations de 2006. Voir à ce sujet le reportage de Jo Gaï Ramaka.

[xi] Jamais un président en exercice n'a osé élever sa descendance directe au rang de Ministre d'Etat depuis l'indépendance du Sénégal.

[xii] C'est ainsi qu'affectueusement, Karim Wade dénomme Robert Bourgi, selon ce dernier.

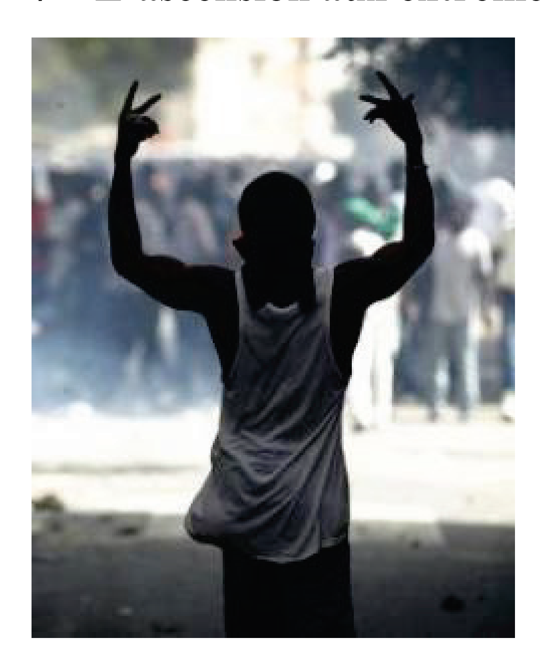
[xiii] Si des scènes de violences eurent lieu à Dakar et dans d'autres villes du Sénégal, elles n'ont jamais constitué une menace pour la stabilité de l'Etat sénégalais, comme on l'a vu par la suite. On ne peut que s'inquiéter du manque de sang-froid de Karim Wade dans le contexte de ces évènements.

[xiv] Notamment, s'agissant de l'élection présidentielle, l'article 28 de la constitution :

« Tout candidat à la Présidence de la République doit être exclusivement de nationalité sénégalaise, jouir de ses droits civils et politiques, être âgé de 35 ans au moins le jour du scrutin. Il doit savoir écrire, lire et parler couramment la langue officielle. ».

Certains observateurs au Sénégal prétendent que Karim Wade ne satisfait pas à l'un de ces critères. D'autres, particulièrement méchants, affirment qu'il y en a deux.

7 – L’ascension aux extrêmes



Instrumentalisant les divisions dans son propre parti politique jusqu’à sa décomposition, agissant au sein de la société sénégalaise au risque de la cohésion nationale, Abdoulaye Wade, après avoir tenté de museler la presse et d’intimider ses adversaires, est dans une errance politique. Face à ses échecs, il tente aujourd’hui de se maintenir au pouvoir par une ascension aux extrêmes.

Diviser, au risque de déstabiliser

Les assauts du Chef de l’Etat pour conserver le pouvoir ont détruit son propre appareil politique, et, menacent les grands équilibres religieux du Sénégal.

Le Parti Démocratique Sénégalais dévasté



Au soir du 19 mars 2000, Abdoulaye Wade est le premier opposant du pouvoir en place depuis l’indépendance du Sénégal, à remporter une élection présidentielle. L’euphorie qui gagne alors la grande majorité des citoyens sénégalais, tire ses racines profondes de leur lutte pour un processus démocratique, sans taches. L’attitude d’Abdou Diouf, président sortant, qui reconnaîtra aussitôt sa défaite, va ajouter à la liesse populaire, la fierté républicaine.

La victoire d’Abdoulaye Wade n’aurait jamais été possible sans la mobilisation de toute l’opposition sénégalaise[i], et, plus spécifiquement, sans l’apport des voix recueillies par Moustapha Niasse au premier tour. Nommé pour diriger le premier gouvernement de l’alternance, le 3 avril 2000, Niasse quittera ses fonctions de premier ministre un an plus tard,

le 3 mars 2001. Avec ce départ s'achèvera l'éphémère « union sacrée » des forces politiques qui ont porté le Chef de l'Etat au pouvoir.

L' « état PDS » s'installe aussitôt après cette première rupture. Cependant, la valse des gouvernements se poursuivra malgré tout : 7 gouvernements vont se succéder sous l'administration Wade, en 11 ans. Soit autant que le Sénégal a pu en compter, entre la date de son indépendance et l'élection de *gorgui* : 38 ans. Si la stabilité gouvernementale reflète celle de la majorité politique aux affaires, on peut ici mesurer l'agitation et les querelles intestines qui vont miner le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) et ses alliés, sous les deux mandats du Chef de l'Etat.

Soucieux d'écarter tout rival potentiel, pour lui-même mais aussi pour son fils, Abdoulaye Wade va congédier, puis combattre sans merci, deux de ses anciens premiers ministres, figures montantes du PDS : Idrissa Seck, puis, Macky Sall. Le premier, accusé de corruption, sera emprisonné avant d'être relaxé, le second se fera démettre brutalement de la présidence de l'assemblée nationale pour crime de lèse-majesté : avoir osé convoquer le fils du président devant la représentation parlementaire pour s'expliquer sur la gestion inquiétante d'une agence qu'il dirige, l'ANOCI.

Au fil des années, pratiquement toutes les figures de poids de la majorité présidentielle se mettrons en réserve ou quitterons le PDS, pour s'opposer ensuite au Chef de l'Etat. L'élévation de Karim Wade, fils du président au rang de ministre d'Etat, mais Premier ministre de fait, compte tenu de ses attributions et d'un accès hors normes au Chef de l'Etat, va accélérer la décomposition du PDS. Sa nomination aussitôt après une déroute électorale cuisante en 2009, ajoutée à une réputation entachée par les scandales entourant sa gestion des affaires publiques, va constituer un acte de défiance sans précédent au Sénégal.

Cependant, Abdoulaye Wade, n'en reste pas là. Le 23 juin 2011, alors qu'il tente son premier « coup d'état constitutionnel », le Chef de l'Etat va voir sa propre majorité à l'assemblée nationale – au sein de laquelle se sont manifestés certains députés, remarquables pour leur esprit républicain – refuser d'endosser la responsabilité d'une telle manœuvre par son vote, sous la pression de la rue. De fait, le Sénégal fait alors face à une véritable crise de régime.

Les équilibres religieux menacés

Le Sénégal, compte dans sa population 1% d'animistes, 4% de chrétiens et 95% de musulmans. Une grande partie de ces derniers appartiennent à l'une ou l'autre des confréries Soufies sénégalaises qui ont su remarquablement acclimater l'Islam au pays de la Téranga. Par ailleurs, le Sénégal peut s'enorgueillir de la concorde qui existe entre les chrétiens et les musulmans sur son sol. Les Mourides, s'ils arrivent après les Tidianes pour le nombre de fidèles, occupent sans nul doute le premier rang s'agissant du dynamisme, en particulier économique. Comme toutes les autres confréries, ils jouent un rôle sur la scène politique, de la consigne de vote à une influence plus subtile. C'est donc sans surprise qu'Abdoulaye Wade, comme tous les politiques au Sénégal, dépense sans compter énergie et ressources matérielles pour séduire les chefs religieux. Mais, là aussi, le Chef de l'Etat va dépasser la mesure.



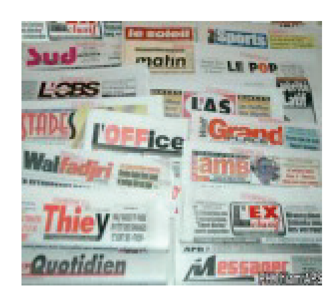
Si Abdoulaye Wade, lorsqu'il est en difficulté politique, aime à rappeler en toutes occasions, sa « fidélité » au Mouridisme , il n'a cependant pas été toujours le bienvenu à Touba. En 2000, entre les deux tours de la présidentielle, il a fallu l'intervention de Serigne Moustapha Saliou Mbacké[ii] pour qu'Abdoulaye Wade puisse être reçu, lors d'une cérémonie réunissant de hauts dignitaires religieux dans la ville sainte du Mouridisme [iii].

Mais, le président nouvellement élu ne sera pas rancunier, car, c'est ensuite avec une ostentation outrageante autant qu'inédite au Sénégal, pour un Chef de l'Etat, qu'Abdoulaye Wade va s'afficher comme talibé [iv] mouride : le président ira jusqu'à dire publiquement en janvier 2012 *« si je suis Président, c'est grâce aux mourides »,* puis, devant le Khalife général des mourides Cheikh Sidy Mokhtar Mbacké [v] : *« je privilégie Touba sur tout »*. On peut aisément s'imaginer les réactions au sein des autres confréries religieuses, déjà passablement échaudées par le comportement d'Abdoulaye Wade. Il est vrai qu'à un mois des présidentielles, le moment de sa déclaration était bien choisi … Le Khalife général des mourides, cependant, par une décision d'une grande sagesse, refusera de donner toute consigne de vote.

Malheureusement, le Chef de l'Etat n'a pas joué avec le feu, qu'avec les communautés musulmanes, au risque d'une *fitna* . En 2009, afin de faire taire les critiques qui s'élèvent contre le Monument de la Renaissance Africaine, une statue érigée par des nord-coréens et dont la facture rappelle étrangement, pour un libéral, le réalisme stalinien, Abdoulaye Wade n'hésitera pas à offenser la communauté chrétienne , provoquant la colère de celle-ci. La Cathédrale de Dakar sera profanée par les forces de l'ordre. Le Cardinal Théodore Adrien Sarr, archevêque de Dakar, devra s'en inquiéter publiquement, et, l'Abbé André Latyr Ndiaye, curé de Gorée, élever le ton, pour faire reculer Abdoulaye Wade et son jeu dangereux.

Faire taire la presse

Aux avants postes de la presse d'opposition, lorsqu'il était lui-même opposant, Abdoulaye Wade va tenter, une fois élu, de museler celle qui a contribué à le faire roi.



Abdoulaye Wade, un pionnier de la presse d'opposition devenu Chef d'Etat, n'aime guère que les journalistes, qui furent pourtant nombreux en 2000, pour l'aider à gagner, s'en prennent aujourd'hui à lui ou ses partisans. Une revue de faits, moins riante que les jolies cartes postales du pays de la Téranga, permet d'éclairer ce côté obscur :

En 2004 Madiambal Diagne directeur de publication *Le Quotidien*, est incarcéré 18 jours à la prison centrale de Dakar, notamment pour « diffusion de correspondances et de rapports secrets » et « diffusion de nouvelles tendant à causer des troubles politiques graves».

En 2005, fermeture de tous les relais dans le pays de la radio privée *Sud FM*, et interpellation de son personnel.

En 2007, El Malick Seck, responsable d'un site d'information en ligne *Rewmi*, Pape Amadou Gaye, directeur de publication du quotidien privé *Le Courrier*, Moussa Guèye et Pape Moussa Doukar, respectivement directeur de publication et employé du quotidien *L'Exclusif* sont incarcérés.

En 2008, le 30 mars, vers 16 heures, le Groupement mobile d'intervention (GMI) de la police sénégalaise disperse violemment un rassemblement organisé par l'Association des consommateurs sénégalais (Ascosen) protestant contre l'augmentation des prix des denrées de première nécessité. Lors de la dispersion, plusieurs journalistes ont sont agressés par la police. Ousmane Mangane, du quotidien privé *Walf Fadjri*, est neutralisé à l'aide d'une matraque électrique alors qu'il s'approche d'une députée malmenée par la police. Les GMI contraignent Serigne Diagne, du site d'information *Senactu*, à effacer les photographies qu'il prises lors des affrontements. Macoumba Mbodj, de la station privée *Radio Futur Média* (RFM), est agressé et ses documents de travail détruits. Vers 19 heures, des agents de la Division des investigations criminelles (DIC) font irruption au siège de la chaîne privée *Walf TV*, alors que des images de la répression de la manifestation sont diffusées. Les policiers exigent l'arrêt de la diffusion des reportages sur les affrontements, et, la remise des supports. 21 juin, les journalistes Boubacar Kambel Dieng directeur du service des sports à *Radio Futur Média* et Karamoko Thioune reporter pour la radio *West African Democracy* sont agressés sauvagement [vi] par la police lors d'un match de football. M. Dieng sera hospitalisé pendant une vingtaine de jours.



Le 25 juillet, interrogé sur cette affaire, à Chicago, par un chroniqueur politique de la chaîne CNN, Abdoulaye Wade répondra : *« Qui est journaliste ? Ce sont des politiciens ! ».* Le même jour, toujours à Chicago, le journaliste et militant Souleymane Jules Diop se fera violemment agresser [vii] par la garde rapprochée du président, sur le sol américain, devant un parterre de journalistes. Le 26 juin, Ousmane Mangane, et un caméraman du groupe de presse *Walf Tv* sont molestés par des militants du Parti démocratique sénégalais, puis, livrés par les « militants » à la police qui les interpelle aussitôt. Dans la nuit du 17 au 18 août, une dizaine d'hommes munis d'armes blanches et de bombes lacrymogènes font irruption dans les locaux des quotidiens *24 heures* et *L'As*, puis, détruisent le matériel de fabrication de ces

journaux. Ces hommes circulaient à bord d'un véhicule 4×4 immatriculé « AD », le code minéralogique utilisé par les véhicules de l'administration. M. Farba Senghor, secrétaire national à l'organisation et à la propagande (sic) au PDS et ministre de la république au moment des faits, déclarait dans un communiqué publié la semaine précédant l'agression, qu'il allait s'attaquer physiquement à plusieurs journaux, en citant nommément *24 Heures Chrono* et *L'As*.

Toutes ces atteintes à la liberté de la presse seront classées par une justice sénégalaise aux ordres, propageant ainsi un inquiétant climat d'impunité. Cependant, face à la résistance des journalistes, l'indignation internationale et compte tenu d'une impopularité grandissante, Abdoulaye Wade, va, après 2008, modérer ses ardeurs. La presse d'opposition, qui a toujours courageusement poursuivi son travail, ne compte plus ses membres convoqués par la Division des Investigations Criminelles [viii].

La violence comme culture politique

Le Sénégal n'a pas découvert la violence en politique avec Abdoulaye Wade. Comme le rappelle l'historien Ibrahima Thioub, « *La violence fait partie de l'héritage politique du Sénégal. Elle a marqué les élections de 1956 en Casamance, tout comme les municipales de 1960, qui ont vu des fusillades éclater dans les villes de Saint-Louis et Mbour. De nouveau, des violences ont éclaté lors des élections générales de 1963, qui se sont soldées par 40 morts et 250 blessés. Des violences ont également éclaté lors de la présidentielle de 1988 […] ».*

Cependant, sous les deux mandats du Chef de l'Etat, l'usage de l'intimidation et de la violence va se révéler croissant autant qu'alarmant. En 1993, un évènement va graver dans le marbre, cette culture de la violence.

« Un meurtre sur commande »

C'est sous ce titre, qu'un journaliste d'investigation sénégalais, Abdou Latif Coulibaly, va nommément accuser, dans un livre, Abdoulaye Wade, d'avoir commandité le meurtre de Babacar Sèye, vice-président du Conseil constitutionnel, le 15 mai 1993, au lendemain de la publication des résultats des élections présidentielles et législatives, que l'opposant d'alors jugeait, à juste raison, déloyales.



Cette accusation, déjà lancée par Habib Thiam , ancien Premier ministre, dans ses mémoires *« Par devoir d'amitié »*, dès 2001, va être reprise par Abdoulaye Bathily, également ancien ministre, un temps défenseur de Wade dans cette affaire.

La suite judiciaire de cet assassinat a en effet de quoi troubler : Abdoulaye Wade va gracier les coupables du meurtre, Amadou Clédor Sène, Pape Ibrahima Diakhaté et Assane Diop, libérés en 2002. Puis, en 2005, le Chef de l'état va faire promulguer une loi [ix] offrant

l'impunité à tous les *crimes politiques* commis entre 1993 et 2004 en *relation avec les élection*s, permettant ainsi au(x) commanditaire(s) de retrouver un sommeil apaisé.

Thiam, Bathily et Coulibaly n'ont jamais été poursuivis en justice pour leurs accusations gravissimes, dans un pays ou les journalistes peuvent séjourner en prison pour des motifs insignifiants au regard de ces dénonciations. L'assassinat de Babacar Sèye, symbole intérieur d'un passage à l'acte, dans une « démocratie » sénégalaise souriante à l'extérieur, va inaugurer un cycle, ou la violence politique, certes préexistante à cet évènement, va être pensée et s'organiser plus avant.

Les Calots Bleus, une milice présidentielle

Alors qu'il était opposant à Abdou Diouf, Abdoulaye Wade, parfois malmené par le régime, va décider de s'entourer d'une garde prétorienne pour assurer sa sécurité, et, rendre ces quelques services, qui font de la politique, parfois, une activité dont s'écartent les honnêtes gens.

Recrutés principalement au sein d'une jeunesse des faubourgs, sans emploi[x], qui, désespérée par l'interminable fin de règne de l'administration Diouf, ne supporte plus d'être sans avenir, les Calots Bleus vont progressivement constituer une force qui va se mettre au service d'un homme. Abdoulaye Wade sait écouter cette jeunesse, lui parler, et, surtout, incarner son seul espoir : un changement à la tête de l'Etat permettant de « débloquer » enfin leur situation. Aux côtés de militants décidés, elle va alors porter le combat politique dans la rue. L'opposant Wade, dont la popularité ne cesse de croître, décide de durcir le ton, dans un contexte d'élections toujours entachées de graves irrégularités [xi].

Abdoulaye Wade se fait ou se laisse alors appeler « président de la rue publique» ou encore « général Wade », marquant ainsi un choix raisonné pour une stratégie asymétrique, basée d'une part sur le gisement électoral potentiel représenté par une jeunesse largement prépondérante au plan démographique mais qui vote peu, et, d'autre part, sur une « légitimité populaire » fruit d'une réelle compréhension du mal-être de la société, ensemencée par l'agitprop [xii] et un populisme radical, la fin justifiant les moyens : rendre le Sénégal nécessairement meilleur par le simple départ de l'administration Diouf. Légitimité populaire contre légitimité institutionnelle : une stratégie efficace dans un monde désormais libéré du glacis de la guerre froide, lorsque l'on a choisi le bon masque : l'idéologie libérale. Tout le pragmatisme politique de Wade est là. Mais, la sauvagerie du miroir guette.

Cette stratégie de la tension va se décliner, très logiquement, en confrontation sur le terrain, avec un pouvoir clientéliste, peu soucieux des aspirations démocratiques de son peuple. Wade sera emprisonné en 1988 à la suite de violences post-électorales qui amènerons l'instauration de l'état d'urgence, puis, en 1993, après les présidentielles et le meurtre de Babacar Sèye. La victoire aux présidentielles de 2000, pour ceux qui ont pendant si longtemps porté le combat pour une alternance, est le signe de la revanche : voir enfin leurs sacrifices et leur patience récompensée.

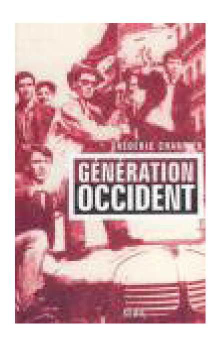
Devenus pour les plus favorisés, « officiers » de sécurité du président, à l'image de son neveu, Lamine Faye, ou ayant infiltré plus modestement les forces de police, les Calots Bleus vont progressivement évoluer. De partisans musclés d'une alternance démocratique ils vont devenir, pour la plupart, des hommes de main, joyeux convives d'un festin : la prédation du Sénégal, qui, pensent-ils, appartient à leur clan politique, car conquis de haute lutte. Répétant ainsi, très vite, le comportement de ceux qu'ils honnissaient hier. Au fil du temps, passé l'état de grâce et face à la montée du mécontentement populaire, la conscience d'avoir leur destin

inexorablement lié à celui d'Abdoulaye Wade va radicaliser les Calots Bleus, désormais devenus une milice au service du pouvoir.

Les agressions contre des opposants au régime ou toute personne perçue comme une menace politique, peuvent alors commencer. Talla Sylla en est un cas d'école : dès 2003, ce leader étudiant des années de braises, qui ont vu l'Université se battre aux côté d'Abdoulaye Wade, est sauvagement agressé. Il échappe à la mort de justesse pour avoir osé composer un pamphlet décriant les premières dérives du régime. Les soupçons se portent sur un membre de la garde rapproché du Chef de l'Etat. L'affaire est classée en 2009. Intimidations, menaces de mort et violences deviennent la règle, en toute impunité. Les basses besognes seront progressivement prises en charge par des supplétifs [xiii], l'état PDS, désormais embourgeoisé, craignant, un peu, pour sa réputation.

Cependant, les Calots Bleus, désormais sous-traités, vont conserver une particularité qui n'échappe pas à un esprit intéressé par l'histoire: leur dénomination et leur nature milicienne évoquent immédiatement les ligues d'extrême-droite.

Abdoulaye Wade et l'extrême-droite



Le Chef de l'Etat, en effet, ne manque pas d'amis, nés politiquement dans la droite la plus extrême : Alain Madelin en est le plus connu. Ancien d'Occident, un mouvement néonazi viscéralement raciste, il est ensuite « blanchi », par l'Institut supérieur du travail de George Albertini un collaborateur enthousiaste de l'occupant nazi en France, qui se mettra ensuite, plus discrètement, au service du grand patronat de l'après-guerre. Madelin, à l'issue du processus de recyclage, rejoindra la droite classique sans jamais renier ses engagements. Il sera en 2000 aux côtés de Wade, pour fêter la victoire des présidentielles, en famille.

Gérard Ecorcheville, ami de longue date du Chef de l'Etat sénégalais[xiv], suivra un parcours similaire: Occident d'abord, puis, il ira fonder avec d'autres, le Groupe union défense (GUD) avant de créer Ordre Nouveau. Il est donné pour être une passerelle entre la droite républicaine et l'extrême-droite [xv]. On retrouve Ecorcheville comme « stratège électoral »[xvi] d'Abdoulaye Wade, lors des élections présidentielles de 1993 [xvii] en compagnie de Bernard Rideau, avec lequel Anne Méaux, elle aussi ancienne militante d'Occident, a fait ses classes en relations publiques, à l'Élysée [xviii], de 1976 à 1981, sous Giscard. Anne Méaux dirige aujourd'hui un puissant cabinet en relations publiques, Image 7, dont l'un des conseillé n'est autre qu'Abdoulaye Wade. Enfin, Christian de Bongain, alias Xavier Raufer vient compléter, de plus loin, le tableau. Journaliste, spécialisé sur les questions de sécurité, il intervient en 2008 lors d'une conférence à Dakar [xix], sur le financement du terrorisme, pour la CENTIF (Tracfin sénégalais) et l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine). Dans quelle organisation Raufer a-t-il milité en son jeune temps ? Occident.

D’anciens militants d’une mouvance néonazie zélatrice des régimes rhodésien et sud-africain au temps de l’apartheid le plus féroce, voilà de bien étranges compagnons pour un président africain.

Quels conseils ont-ils bien pu prodiguer à Abdoulaye Wade, hier, et, peut-être, aujourd’hui encore, dans un contexte européen ou les plus sombres rétractations identitaires fissurent le corps social, aiguillonnées par l’hystérie, opportunément islamophobe, de certaines élites ? Pour conclure ce chapitre brun, rappelons la conférence prononcée par le Chef de l’Etat le 3 mai 2000 devant le Cercle Renaissance, un club d’extrême-droite, qui, paraît-il, le considère comme l’un des siens [xx]

L’ascension aux extrêmes : « Moi ou le chaos »

« Les promesses n’engagent que ceux qui y croient », l’adage est bien connu. Abdoulaye Wade, une fois au pouvoir a aussitôt oublié la raison fondamentale de son élection : être digne de son pays, se rappeler qu’il a été élu pour engager un cycle démocratique vertueux, et, mettre fin aux pratiques d’autocratie et de corruption qui ont désespéré son propre électorat. En d’autres termes, comprendre la dynamique de l’histoire, en mouvement sous ses yeux, et, entrer résolument dans une ère postcoloniale ou les rentes de situation cèdent le pas au volontarisme. Eclairé. Un costume manifestement trop grand pour le fils de Kébémer, qui préfère voir son pays verser dans le fossé, pour satisfaire à sa propre légende.

Obnubilé par son image, Abdoulaye Wade veut imposer au Sénégal un agenda grotesque : inscrire son nom aux côtés de Léopold Sédar Senghor, si possible, au-dessus. Mieux encore, il veut laisser par sa descendance, une dynastie gouvernant le pays. A n’importe quel prix.

Après la déroute électorale des législatives de 2009, un PDS saccagé par la tentation dynastique, et, une économie à la renverse, il faut donc faire taire les voix discordantes. Celles qui pourraient gêner l’ascension du fils et troubler le souvenir du père. Celles qui interrogent *concrètement* les résultats de l’administration Wade, et sa manière de servir le pays. Le moment est donc venu pour le pouvoir, de réviser les grands classiques : répression à l’intérieur, démocratie à l’extérieur. Sourires à Genève, bastonnades à Dakar. C’est l’Afrique patron !

Devant une justice aux ordres, un appareil sécuritaire infiltré par une milice présidentielle illettrée – au grand désespoir des professionnels de la sûreté, sans dire les surprenantes nominations dans l’armée – les forces prépondérantes, et, surtout, émergentes de la scène politique sénégalaise se sont doté de moyens de protection. L’infiniment précieux monopole de la violence légitime, celui de l’Etat, n’est plus respecté : ce sera milice contre milice, clan contre clan.

Le 22 décembre 2012, des hommes de main, actionnés par le pouvoir, viennent provoquer violemment devant sa mairie, un jeune leader de l’opposition, élu dans la commune de Sacré-Cœur-Mermoz, à Dakar, Barthélemy Diaz. Diaz, dispose alors légalement d’une arme de poing. Il est par ailleurs connu pour son engagement musclé sur le terrain politique. Son père, Jean-Paul Diaz, un homme politique, catholique autant que truculent, est circonscrit par la police, pour outrage au Chef de l’Etat, à l’intérieur même de la Cathédrale de Dakar, le Vendredi Saint, quelques années auparavant, en 2006. Dans un contexte de tension entre le Chef de l’Etat et une communauté catholique qui désapprouve notamment sa partialité s’agissant des Cultes comme on l’a vu plus haut, la même année, la police d’Abdoulaye

Wade, va encore humilier Jean-Paul Diaz en allant l'interroger à son domicile, considérant comme douteuse sa nationalité sénégalaise. Barthélemy Diaz, qui a déjà bruyamment fait savoir qu'il riposterait en cas d'agression sur sa personne est donc le « client » idéal pour une action de provocation. Celle-ci va, sans surprise, déraper. Des coups de feu sont échangés sur la voie publique, l'un des assaillants tombe à terre : un mort.

Le même jour, Abdoulaye Bathily, universitaire et homme politique de premier plan, opposant du Chef de l'Etat, mais, qui a fait partie de la délégation enjoignant celui-ci de retrouver le terrain lors des présidentielles de 2000, voit son domicile également assailli par des nervis. Bathily était, heureusement, absent au moment des faits. Le numéro minéralogique d'un véhicule des hommes de main est relevé : il appartient au parc automobile du PDS.

Abdoulaye Wade s'est fait réélire en 2007 grâce à ses « grands chantiers ». En 2012, il compte, semble-t-il, sur la peur, suivant une stratégie de la tension, qui a fait son succès il y a une décennie, la popularité étant alors de son côté. Faite aujourd'hui de provocations propres à susciter l'émotion et la crainte du chaos, immédiatement suivies de postures rassurantes, celles du patriarche, sage et encore vif, soucieux de réunir sa famille, cette stratégie repose sur un principe mortifère : la peur pour obtenir le consentement.

Abdoulaye Wade, en politique, choisit de vieilles recettes dont on a vu les résultats en Afrique, en 2011. C'est une régression inquiétante, qui augure d'un bien sombre avenir, sans un nouveau sursaut républicain.

« Mon départ créerait un chaos pire qu'en Côte d'Ivoire » – Abdoulaye Wade, *La Croix*, 22 juillet 2011.

Paris, 26 janvier 2012,

Amadou Amath

Amadou.amath.blog@gmail.com

amadouamathblog.wordpress.com

Pour aller plus loin

Charpier, Frédéric, *Génération Occident : De l'extrême-droite à la droite*, Le Seuil, Paris, 2005

Coulibaly, Latif, *Sénégal. Affaire Me Sèye : un meurtre sur commande*, L'Harmattan, Paris, 2006

Gérard, Jérôme, *Élection présidentielle au Sénégal (février 1993): "Sopi" pour la jeunesse urbaine*, Politique Africaine, n°50, 1993

Mendy, Marcel, *La violence politique au Sénégal 1960-2003*, Tabala, 2006

Paye, Moussa , « La presse et le pouvoir », *in* Momar-Coumba Diop (dir.), *Sénégal. Trajectoires d'un État*, Codesria, Dakar, 1992

La page Sénégal de Reporters Sans Frontières

Notes

---

[i] On rappelle que les dirigeants de l'opposition, notamment Amath Dansokho, Abdoulaye Bathily et Landing Savané, iront jusqu'à Paris afin de presser Abdoulaye Wade de rentrer au Sénégal pour battre campagne. Abdoulaye Wade dira, à cette occasion, qu'ayant 74 ans, il ne souhaitait se présenter que pour un seul mandat. (Abdoulaye Bathily, Grand Jury, Radio Futurs Média, 15.01.2012) – Consulté le 20.12.2012

[ii] Fils du khalife général des Mourides. Serigne Saliou Mbacké va à cette occasion, a considérer avec justesse, qu'ayant reçu les autres candidats, il ne fallait pas manifester pareille hostilité contre Abdoulaye Wade, mais, le recevoir pour l'écouter, au même titre que les autres compétiteurs.

[iii] Abdoulaye Bathily, Grand Jury, Radio Futurs Média, 15.01.2012 – Consulté le 20.12.2012

[iv] Désigne ici le membre d'une confrérie. Dérivé de Taleb ou Talib, étudiant d'une école coranique.

[v] « Religion : Abdoulaye Wade affiche son parti pris pour Touba », *Slate Afrique*, 18 janvier 2012- Consulté le 20.12.2012

[vi] Enregistrement audio de l'agression- Consulté le 19.01.2012

[vii] Enregistrement vidéo de l'agression - Consulté le 19.01.2012

[viii] La Division des investigations criminelles - Consulté le 19.01.2012. Plus connue sous le sigle de Dic, est un service de Police qui relève de la Direction de la police judiciaire (Dpj). Spécialisée dans la grande criminalité, la DIC est devenue au fil du temps une véritable police politique, tant est grand son zèle contre ceux qui irritent le pouvoir.

[ix] Loi Ezzan, du nom de l'initiateur, un ancien député de Kaffrine, Isidore Ezzan, aujourd'hui décédé.

[x] « Le chômage des jeunes, véritable fléau au Sénégal, touche toutes les catégories puisque chaque année, 100 000 jeunes dont 4 000 diplômés du supérieur entrent sur le marché du travail sans qu'il y ait d'emplois à leur proposer » *in* Jérôme Gérard, *Élection présidentielle au Sénégal (février 1993): "Sopi" pour la jeunesse urbaine*, Politique Africaine, n°50, 1993. Page 109

[xi] En 1988 se tiendrons le même jour, les élections présidentielles et législatives.

[xii] Abdoulaye Wade ne manquera pas d'experts en la matière, les formations d'extrême-gauche, unissant leurs efforts au sien pour un objectif commun : le départ d'Abdou Diouf.

[xiii] Les innombrables jeunes gens s'entraînant à la lutte, sport dont la popularité dépasse aujourd'hui celle du football national, en raison notamment d'aménagements permettant de

déduire les investissements publicitaires de l'assiette fiscale. Ce qui va propulser cette discipline sur tous les écrans de télévision, grâce à des investissements en sponsoring, très attractifs lorsque l'on est un annonceur de poids, comme l'industrie des télécoms. Voir Orange Sénégal.

[xiv] « L'Ile de Gorée, tendance "tourisme intello" », *La Lettre du Continent*, n°371, 1er mars 2001

[xv] Selon Christophe Champin et Thierry Vincent *in* « Agence française vend président africain », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2000 cité par *Observatoire permanent de la Coopération française 2000*, Karthala, Paris, 2000.

[xvi] Ecorcheville conseillera également Albert Zafy en 1992 à Madagascar et Hama Amadou, en 1994, au Niger. « L'équipe "africaine" de Giscard », *La Lettre du Continent*, n°232, 6 avril 1995. Il se déclare spécialiste dans la lutte contre la fraude électorale. « Gérard Ecorcheville (France/Madagascar) », *La Lettre du Continent* n°561, 6 février 1993. Plein de ressources, et très actif à Madagascar, Ecorcheville va introduire dans ce pays et au Sénégal, une ONG d'origine brésilienne, Pro-Natura International (PNI) pour proposer divers projets présentés comme écologiques. Il est également l'auteur d'un livre bien renseigné, *Le pouvoir est à votre écoute ; le premier livre sur l'Elyséegate*, Odilon Média, 1995. Mais il est vrai qu'un temps proche de Charles Pasqua (charitable avec Wade lors des années difficiles), Ecorcheville a été à bonne école.

[xvii] « Le roman photo de Wade », *La Lettre du Continent* n°181, 11 février 1993

[xviii] Valery Giscard d'Estaing va en effet recruter de nombreux jeunes d'extrême-droite, qui, farouchement antigaullistes à la suite de la perte de l'Algérie française, iront garnir les rangs du service d'ordre du candidat puis président français. Certains achèveront dans les formations politiques de la majorité d'alors, leur recyclage vers la droite respectable.

[xix] http://drmcc10ans.org/spip.php?article19 – Consulté le 15.01.2011

[xx] *Observatoire permanent de la Coopération française 2000*, Karthala, Paris, 2000, page 195.

Annexes

1

Un exemple de mercenariat constitutionnel au Sénégal (1/2)

Publié le 11 janvier 2012



Poussé dans ses retranchements, à la suite du sursaut citoyen qui le fit reculer, effrayé, le 23 juin dernier, Abdoulaye Wade, dans une sombre obstination, persiste à vouloir présenter, au Sénégal, sa candidature à la présidentielle de 2012. A n'importe quel prix.

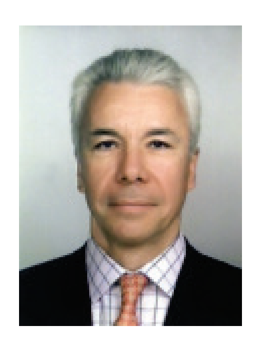
Un étrange équipage

Assis aux côtés de lobbyistes engagés par le Chef de l'Etat, un attelage improbable, constitué d'universitaires défroqués par la faim[i] et qui embarrassent la réputation de leurs maisons respectives, a déclaré recevable, au plan constitutionnel, la candidature d'Abdoulaye Wade pour un troisième mandat.

Dans leur grande majorité, sans rapport avec le droit constitutionnel, les membres de cet étrange équipage, méritent, avant que d'examiner le fond de leurs conclusions, un éclairage sur leurs parcours respectifs.

1 – Les boutiquiers d'Abu Dhabi et la Sorbonne en pleurs

Jean-Yves de Cara



Directeur exécutif de « L'Université Paris-Sorbonne » à Abu Dhabi, Cara est avocat, juge arbitral, et, docteur d'état en droit public. Eclectique puisqu'à en croire these.fr, il dirige des travaux allant du « marché du vin en droit communautaire » à la « promotion et protection des investissements internationaux en chine » en passant par les « perspectives du lobbying enromediterraneen » . Du lourd, assurément … Mais, bien éloigné des questions de droit

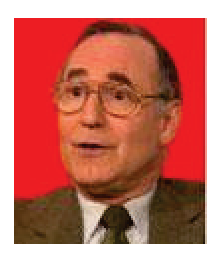
constitutionnel. Il est extrêmement difficile de trouver des articles de Cara ayant une quelconque autorité en cette matière.

Michel de Guillenchmidt



Professeur invité à l'université Paris-Sorbonne Abu Dhabi. Avocat. Ancien haut-fonctionnaire, énarque (promotion Marcel Proust, 1965-67), ancien président de la fondation Liberté devenue (1992) association Liberté, il est l'époux de Jacqueline de Guillenchmidt, membre du Conseil constitutionnel français. Défenseur de « L'église de scientologie » , Guillenchmidt est également proche des Témoins de Jéhovah , qui, ont eu à connaître la colère – injustifiable par sa violence – d'une fraction de la population sénégalaise. On retrouve également Guillenchmidt comme partie dans la longue traîne d'une affaire opposant Carlo de Bennedeti d'une part, et, Alain Minc et Pierre Bergé d'autre part. Toutes choses fort éloignées du droit constitutionnel.

Didier Maus



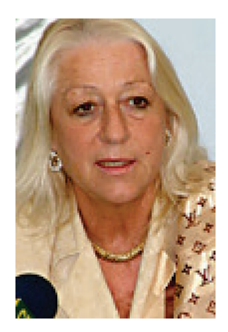
Secrétaire général (1990-98) puis Co-directeur (1998-2004) du Centre de recherche de droit constitutionnel à l´université Paris I-Panthéon Sorbonne. Ancien haut-fonctionnaire, énarque (promotion François Rabelais, 1971-73), Maus est sorti dans l'Administration civile. Constitutionnaliste si l'on en juge par les positions[ii] qu'il a pu occuper, il embarrasse aujourd'hui la réputation de maisons, silencieuses, qui ont bien voulu l'accepter. L'Afrique, après tout, c'est loin.

Charles Zorgbibe



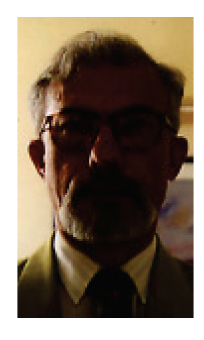
Ancien professeur à l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne, puis recteur de l'académie d'Aix-Marseille – ou l'on retrouve Didier Maus – Zorgbibe est un historien. Une discipline très intéressante, mais, sans rapport avec le droit constitutionnel. Zorgbibe publie régulièrement , dans la revue *Géopolitique Africaine* dont il est membre de l'équipe de direction, avec Patrick Wajsman, vice-président, paraît-il, du Centre de politique étrangère de la Sorbonne. *Géopolitique Africaine* n'existe que par la grâce de Denis Sassou Nguesso, Président de la République Populaire du Congo, plus soucieux de la prospérité de sa famille que de l'état, lamentable, dans lequel il tient son peuple, sans dire les souffrances qu'il a pu lui infliger . On ne s'attardera pas ici.

Christine Desouches



Née en 1946, elle obtient en 1983 son doctorat d'État en sciences politiques de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avec une thèse *étonnamment non publiée*, dont l'intitulé est : « Le Parti démocratique au Sénégal[iii] ; la réalité d'une opposition légale et organisée dans l'Afrique d'aujourd'hui ». Fille de Maurice Ulrich , Mme Desouches a tété le sein de la francafrique, vieille école, du cabinet de Michel Aurillac, alors ministre de la Coopération, jusqu'à l'Organisation Internationale de la Francophonie. Desouches n'a aucune compétence digne d'être retenue en matière de droit constitutionnel, même pour un œil distrait.

Bernard Chantebout



Retraité, ancien professeur de droit public, M. Chantebout était prudemment absent lors de la farce constitutionnelle « validant » la candidature de M. Wade. Il a cependant fait parvenir une contribution.

2 – Des lobbyistes payés pour faire la claque

Thurbert Baker



Lobbyiste . Aucune formation en droit constitutionnel.

Jane Moffat



Lobbyiste . Grade universitaire inférieur à la maitrise. Faut-il mentionner qu'elle n'a aucune formation en droit constitutionnel ? Mlle Moffat est donnée pour être la collaboratrice de Baker.

Baker et Moffat travaillent dans le même cabinet de lobbying, McKenna, Long & Alridge. Heureuse coïncidence, ce cabinet a été engagé par le candidat Wade [iv] pour crédibiliser sa candidature, notamment auprès d'autorités américaines réticentes.

Des alumni Sorbonnards, honte de leur maison, discutant Constitution dans une arrière-salle avec des représentants commerciaux, en attendant le chèque final, voici ce que fut la représentation internationale du sinistre « séminaire international sur "la recevabilité de la candidature du président Abdoulaye Wade" à la présidentielle de 2012 »

Watch dog

Siga Ndiaye – « Candidature de Wade – Vérité et supercherie sur le niveau scientifique de l'armada franco-américaine » – *netalli.net*, 22.11.2011. Consulté le 09.01.2012

Notes

---

[i] Leur participation au séminaire portant sur la recevabilité de la "candidature d'Abdoulaye Wade" ayant été largement rémunérée. Ce "séminaire" s'est tenu alors que la Cour constitutionnelle du Sénégal ne s'était pas prononcée. Compte tenu du climat de violence politique, provoqué par le pouvoir, et, de l'incongruité d'une telle manœuvre – c'est au Conseil constitutionnel de dire le droit – , on peut parler ici d' intimidation, choquante. Un paiement pour ce type de services autorise l'usage du qualificatif "mercenaires".

[ii] Membre du Comité consultatif pour la révision de la Constitution française (1992-93), Rapporteur général de la commission des archives constitutionnelles de la V e République (depuis 2002), Juge à la cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine (2002-03), Juge (depuis 2003), Président (2005-07) au Tribunal constitutionnel d'Andorre, Président (1999-2006) de l´Association française de droit constitutionnel, Vice-président (1993-2004) et Premier vice-président (2004-07) puis Président (depuis 2007) de l'Association internationale de droit constitutionnel, Directeur de la Revue française de droit constitutionnel (depuis 1990).

[iii] Parti d'Abdoulaye Wade.

[iv] On ose espérer ici que les frais de campagne du candidat Abdoulaye Wade n'ont pas été pris en charge par le Trésor Sénégalais.

Un exemple de mercenariat constitutionnel au Sénégal (2/2)

Publié le 16 janvier 2012



Une injure juridique

Au-delà de sa composition surprenante, le « séminaire international sur "la recevabilité de la candidature du président Abdoulaye Wade" à la présidentielle de 2012 » a donc tenté de blanchir la candidature à la présidentielle d'Abdoulaye Wade, le 21 novembre 2011, en la considérant recevable au plan constitutionnel. Dans quel contexte, pour quelles raisons, de quelle manière ?

Après avoir commencé l'écriture d'un billet sur ces questions, je me suis rendu à l'évidence : je n'ai rien à apporter de plus à la lumineuse contribution que proposait le Pr El Hadj Mbodj, éminent constitutionnaliste, au lendemain de cette farce constitutionnelle.

Voici reproduite la contribution du Pr Mbodj[i] :

L'exorcisme d'un constitutionnaliste de bazar

Le séminaire international sur la recevabilité de la candidature du Président Wade pour un troisième mandat, que ses organisateurs ont voulu comme « table-ronde […] purement scientifique » a donné lieu à une véritable séance d'exorcisme où s'enchevêtraient insultes, flibusteries, manipulations orientées du droit constitutionnel alors que tous les acteurs et observateurs s'attendaient à un « débat non-partisan, scientifiquement articulé, d'une rigueur morale inattaquable, et soutenu par des spécialistes de talent » (Professeur Iba Der Thiam, in « Le Soleil » du 21 Novembre 2011).Au finish, il est sorti des incantations « des professeurs émérites, des doyens et professeurs venant des 4 coins du monde » une batterie de

« recommandations » en direction des citoyens, des acteurs politiques et des institutions impliquées dans la dynamique électorale. La validation de la candidature de Wade pour un troisième mandat, l'objectif de cette rencontre, a été avalisée au prix de multiples contorsions des principes fondamentaux que ces éminents juristes ont burlesquement « tropicalisés » pour servir une véritable ratatouille à un public d'avance acquis à la cause et composé en grande partie de laudateurs, flagorneurs et spécialistes d'une désinformation participant à faire passer le Président Wade pour un professeur agrégé de droit, ce qu'il n'est point en réalité. Tout, comme certains parmi ces « éminents constitutionnalistes invités » qui n'ont jamais été agrégés ou dirigé une quelconque thèse de doctorat dans leur propre pays.

Mais tout ne fut pas négatif lors de « cette table-ronde historique » de « constitutionnalistes de renommée internationale dont les noms font autorité dans le monde » et pour laquelle il y a « eu tellement de manifestations d'intérêt qu'il a fallu [au « Comité directeur du Pds » - nous souligne-t-on] opérer une sélection, au niveau international » qui aurait privé la possibilité à « des juristes latino-américains, caribéens, arabes et asiatiques [de] contester, tous, la thèse insoutenable de Carcassonne ».

L'on a pu suivre, avec une admiration renouvelée à son endroit, les propos du Professeur Seydou Madani SY dont la hauteur d'esprit, la grande classe et l'objectivité scientifique resteront à jamais gravées dans le constitutionnalisme sénégalais. Une des pierres angulaires de l'école de droit public de Dakar, le Recteur Sy, le premier sénégalais agrégé de droit public et de science politique, y a honoré la famille des constitutionnalistes en refusant fermement un quelconque marchandage sur les principes auxquels ils croient. Mis en minorité, il a fait écouter à l'auditoire un autre son de cloche cassant le rythme de la musique monocorde de légitimation de la pensée unique.

L'analyse du Professeur Seydou Madani est si intégrale qu'il n'est point besoin d'y ajouter une virgule. Aussi, nous limiterons-nous à relever des contrevérités qui, au-delà de l'insulte à l'intelligence du peuple et du mépris au Conseil constitutionnel, relèvent de l'imaginaire constitutionnel. Le séminaire de Dakar aura donné l'occasion pour des professeurs dont la notoriété dépasse les frontières de leur pays de malmener allègrement les principes fondamentaux du droit constitutionnel qu'ils charrient pourtant au quotidien. Les arguments spécieux et provocateurs qu'ils ont vainement enrobés d'une neutralité factice sont une provocation pour l'histoire et le droit constitutionnel de leurs Etats respectifs.

Passons en revue les thèses soutenues à l'appui de la recevabilité de la candidature du Président Wade pour un troisième mandat.

1. La convocation du Président Diouf pour justifier la recevabilité de la candidature de Wade est farfelue.

Le professeur Charles Zorgbibe qui s'est particulièrement signalé au cours de ce séminaire et d'une manière un peu cavalière, a convoqué le Président Abdou Diouf pour justifier la recevabilité de la candidature de Wade en rapport avec la révision constitutionnelle de 1991 introduisant, dans le dispositif constitutionnel sénégalais, un septennat limité à deux. Si, estime-t-il, Diouf s'est présenté à la présidentielle de 1993 pourquoi empêcher alors Wade de faire même pour celle de 2012 ?

Dans son intervention, L'illustre historien (à la retraite depuis 2000) s'est focalisé sur le passage de la 4ème République à la 5ème République pour mettre en exergue la rupture provoquée par la promulgation de la Constitution du 4 octobre 1958. Il a résulté de ce nouvel ordonnancement constitutionnel un chamboulement au niveau des animateurs institutionnels

avec l'avènement en 1958 du Général de Gaulle à la magistrature suprême en remplacement du Président René Coty. Pourtant, ce second et dernier Président de la 4ème République, élu en 1953 pour un mandat de 7 ans, devait normalement rester en fonction jusqu'en 1960, mais une constitution nouvelle entraine logiquement la désignation des nouvelles institutions en conformité avec la nouvelle charte fondamentale.

Plus près de nous, le Président Léopold Sédar Senghor, élu en 1960 pour un mandat de 7 ans conformément à la Constitution du 26 Août 1960, sollicita le suffrage des électeurs en 1963 pour être élu premier Président de la 2ème République, alors qu'il lui restait cinq ans du mandat hérité de la première République.

Inversement, en instaurant l'élection du Président de la République au suffrage universel direct par la réforme adoptée par référendum en 1962, le Général de Gaulle ne s'était pas présenté immédiatement au suffrage des électeurs pour se conformer aux nouvelles règles relatives à l'élection présidentielle. C'est seulement à la fin du septennat, en 1965, qu'il s'est présenté à l'élection prudentielle directe. La réforme de 1962 n'est qu'une simple révision qui s'inscrit pour l'avenir, les effets passés étant acquis.

C'est cette logique qui fonde la décision du Président Diouf de ne pas faire rétroagir la réforme constitutionnelle de 1991 intervenue en cours d'évolution de l'ordonnancement constitutionnel. Dans ce même ordre d'idées, le Président Chirac pouvait se présenter à l'élection présidentielle de 2007, car la révision constitutionnelle de 2000 limitant à deux (2) le nombre de mandats du Président de la République ne pouvait rétroagir sur les mandats acquis avant la promulgation de la réforme.

Aussi, n'est-il pas superflu de rappeler les principes fondamentaux gouvernant la distinction entre le pouvoir constituant originaire et le pouvoir constituant dérivé, tels qu'ils sont enseignés aux « juristes en herbe » afin de contribuer davantage à l'éclairage de nos concitoyens.

Le pouvoir constituant originaire se situe en amont du processus constitutionnel. Il est chargé d'élaborer et d'adopter la Constitution, avant de disparaître définitivement. Ce pouvoir n'est pas un phénomène juridique ; il ne relève pas du droit ; il fonde le droit. La promulgation d'une nouvelle constitution a ceci d'extraordinaire : toutes les lois et tous les règlements qui étaient jusque-là en vigueur deviennent caducs. C'est pour leur donner vie que la nouvelle Constitution procède souvent, dans ses dispositions transitoires, à l'aménagement de la continuité du système normatif et, le cas échéant, des institutions antérieures, comme c'est précisément le cas de l'article 104 sur lequel nous reviendrons plus tard.

Le pouvoir constituant dérivé ou institué intervient en cours d'évolution du régime constitutionnel pour modifier la constitution dans les formes qu'elle a prescrites. Ce pouvoir est institué, conditionné et limité. Il est chargé d'apporter des retouches à la Constitution afin de l'adapter aux besoins de changement exprimés par le régime politique.

A la différence de la constitution originaire qui opère une rupture par rapport à un ordonnancement constitutionnel antérieur antagonique, la révision constitutionnelle s'inscrit dans le cadre de la continuité normative et institutionnelle. De ce constat, la réforme de 1991 ne pouvait pas être rétroactive alors que l'adoption de la constitution du 22 janvier 2001 sur les cendres de la constitution du 7 mars 1963 entraine logiquement la caducité du mandat conquis lors de la présidentielle de 2000. Plus prosaïquement, le sort du Président Wade de 2000 est indissociable de celui de la constitution sous l'empire de laquelle il a été élu. A sa place est apparu un nouveau Président Wade maintenu Président République par le

constituant originaire de 2001.

Un Président de la République en exercice ne peut être assujetti à l'obligation de prêter à nouveau serment, contrairement à la thèse avancée par notre collègue, le Professeur Jacques Mariel Nzouankeu.

2. Un Président en exercice n'est pas astreint à une nouvelle prestation de serment.

Après une tentative avortée de l'incompétence du Conseil constitutionnel, le Professeur Nzouankeu vient de sortir de sa boite magique le défaut de prestation de serment du Président Wade sous l'empire de la nouvelle constitution, pour exclure le premier mandat du décompte du nombre de mandats autorisés.

Cette idée est séduisante, si l'on se réfère à la place du serment dans la dévolution du pouvoir présidentiel. Le serment, Ainsi l'a fort professé le doyen Ibrahima Fall, est une formalité substantielle préalable à la prise en charge du pouvoir présidentiel. C'est seulement après le serment que le chef élu sera officiellement intronisé dans ses nouvelles fonctions et considéré en conséquence comme le nouveau détenteur de la fonction présidentielle. Aussi longtemps que le Président élu n'aura pas prêté serment, « il ne saurait être réputé installé dans ses fonctions, et ne saurait en conséquence prendre le moindre acte juridique. Le ferait-il, ses actes devraient être considérés comme nuls parce que dénués d'un fondement juridique substantiel", soutient le doyen Fall, (Ibrahima Fall, Le droit constitutionnel au secours de l'authenticité et de la négritude: Le serment du Président de la République, Acculturation ou retour aux sources », Annales Africaines. 1973, p.214). Si donc, le Président Wade n'a pas prêté serment à la promulgation de la constitution du 22 janvier 2001, tous les actes qu'il aurait pris jusqu'en 2007 seraient alors réputés n'avoir jamais existé. Dans quel Etat se trouve-t-on alors ?

En réalité, notre collègue semble ignorer que l'article 104 de la Constitution s'est approprié le Président qui était en exercice au moment de la mise en vigueur de la nouvelle Constitution. Le Président en exercice reste en fonction. Telle est la volonté du constituant qui le reconnait tel quel. La prestation de serment n'est organisé qu'une seule fois dans le cycle présidentiel : au moment de l'intronisation du nouveau Président. Au regard du droit constitutionnel, le président Wade, constitutionnellement investi de la charge présidentielle, n'est pas un nouveau Président astreint à une seconde prestation de serment.

3. Un mandat à achever ne peut être plus long que le mandat constitutionnel

L'expert venu des Etats-Unis et qui, au mieux, est un publiciste et en aucun cas constitutionnaliste, s'est appesanti sur le mandat hérité de la Constitution de 1963 pour faire démarrer le décompte des mandats à partir de 2007. Ce faisant, il a étalé ses limites objectives sur l'organisation de la continuité du pouvoir présidentiel de son propre pays telle qu'elle découle du 25eme amendement apporté à la Constitution des Etats-Unis de 1787, adopté en 1967.

Les architectes de la Constitution de Philadelphie, plus préoccupés par des impératifs de stabilité et d'efficacité que de cohérence ou de rationalité des règles constitutionnelles, ont imaginé un mécanisme successoral faisant du Vice-président le dauphin constitutionnel du Président de la République. Ce faisant, les constituants pérennisent, pour tout un cycle électoral, un mandat déjà dévolu qui ne peut alors être prématurément interrompu. La disparition avant terme du chef de l'Etat n'a aucune incidence sur la durée du mandat. Le modèle américain pourrait effectivement inspirer le règlement du différend né du premier

mandat de Wade à travers les règles gouvernant le renouvellement du mandat du dauphin devenu chef de l'Etat. En effet, si le Vice-président accède au pouvoir suprême dans les deux années qui suivent l'accession de son prédécesseur au pouvoir, il ne pourra solliciter en tout et pour tout qu'un mandat de quatre ans, après l'expiration du mandat en cours. En revanche, si la succession intervient dans les deux ans qui précèdent l'élection présidentielle, le successeur bénéficie alors de la prime de la chance car il peut solliciter deux mandats supplémentaires, en plus de la période restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Dans tous les cas de figure, le successeur achève le mandat de son prédécesseur, que la succession intervienne dans les premiers jours de l'intronisation du Président de la République ou les derniers jours de son mandat.

Si l'on applique cette logique au cas litigieux, l'article 27 de la Constitution du 22 janvier 2001 fixe la durée du mandat à cinq ans. Autrement dit, cinq années passées à la tête de l'Etat, quel que soit le mode d'accession à la présidence de la République, équivalent à un mandat présidentiel. Or, le Président Wade termine un mandat de 6 ans (2001-2007) plus long que la durée du mandat constitutionnel. Extirper ce mandat du nombre de mandats présidentiels relève alors de l'hérésie constitutionnelle. La dérogation de l'article 104 de la Constitution s'apprécie par rapport à la durée (anormale au regard de la constitution) et non au nombre de mandat.

4. L'irrecevabilité de tout argument tiré de la non-rétroactivité de la loi.

Nombre d'experts présents au séminaire ont invoqué le principe de la non-rétroactivité de la loi qui tire son fondement des dispositions de l'article 2 du code civil, repris par le code de la famille en son article 831. Cet argument nous paraît tout aussi fallacieux. Le principe de la non-rétroactivité n'a pas été situé dans son véritable contexte juridique.

Ce principe qui, au départ, ne concernait que la loi entendue dans son sens organique, va dans un premier temps migrer vers le droit administratif qui lui donnera son expression la plus achevée.

Ensuite, le principe de la non-rétroactivité va remonter d'un cran dans la hiérarchie des normes juridiques à la faveur du développement de la jurisprudence constitutionnelle qui l'a rigoureusement recadré. Le principe posé par la jurisprudence constitutionnelle aussi bien sénégalaise (Décision du 23 juin 1993 sur le rabat d'arrêt) que française (Décision du 18 décembre 1998 Rétroactivité fiscale) est que la règle de la non-rétroactivité des lois n'a de valeur constitutionnelle qu'en matière pénale. En tout autre domaine, elle est un principe général du droit auquel la loi peut déroger sous réserve de ne pas remettre en cause des situations existantes que dans le respect des droits et libertés de valeur constitutionnelle », selon le juge constitutionnel sénégalais, là où le juge français invoque « un motif d'intérêt général suffisant et sous réserve de ne pas priver de garanties légales des exigences constitutionnelles. »

On parle de la « non-rétroactivité des actes administratifs » ou de la « non-rétroactivité de la loi », mais quid de la Constitution ? Les défenseurs de la recevabilité sont allés très vite en besogne en faisant prévaloir le principe de la non-rétroactivité de la loi dans le décompte du nombre des mandats du Président Wade. Cet argument est irrecevable dans la mesure où ce principe est inapproprié pour la constitution. En appliquant le principe de la non-rétroactivité de la loi à la constitution, on piétine le principe de la hiérarchie des normes. L'article 2 du code civil ne peut, en droit, régir la Constitution qui lui est supérieure dans la hiérarchie des actes juridiques.

Le mandat acquis sous l'empire de la Constitution de 1963 est tombé caduc en même temps que celle-ci. L'on ne saurait invoquer un quelconque droit acquis dans le cadre de la constitution du 22 janvier 2001 qui consacre un commencement d'un ordre juridique. Le Constituant de 2001 s'est approprié le Président qu'il avait trouvé sur place et lui a octroyé un mandat exceptionnel de 6 ans qu'il doit dérouler dans le cadre de la constitution existante et non d'une constitution qui n'existe plus.

Enfin, tous les experts ont maladroitement procédé à une liaison entre le mandat et l'élection, démarche fallacieuse car sachant que l'élection n'emporte pas dévolution du pouvoir.

5. Le Président Wade ne tire plus sa légitimité de l'élection présidentielle de 2000 mais de la Constitution de 2001

L'élection n'est pas le mode exclusif de désignation des gouvernants : la nomination, la cooptation ou la désignation constitutionnelle sont autant de techniques de dévolution du pouvoir. La désignation constitutionnelle, par exemple, joue aux Etats-Unis en cas de vacance du pouvoir présidentiel. Le Vice-président devient Président de la République sans passer par une élection. Il est, certes, élu sur un ticket présidentiel avec celui qu'il est appelé à remplacer, mais depuis le 25ème amendement précité, le Président peut nommer un Vice-président qui peut devenir président si celui qui a nommé décède, démissionne ou est définitivement empêché. C'est par ce mécanisme que le sénateur Gerald Ford, nommé pour remplacer le Vice président Spiro Agnew, est devenu par la suite Président de la République après la démission de Nixon.

Dans le cas d'espèce, le 20 janvier 2001, en lieu et place d'une élection du Président de la République conformément aux nouvelles dispositions constitutionnelles, le constituant a procédé à une désignation sans élection du premier Président de la 3ème République en la personne du Président en exercice au moment de la promulgation de la nouvelle constitution. Le premier mandat du Président Wade, conformément à cette constitution, ne tire pas sa source de l'élection présidentielle du 19 mars 2000 (ce Président Wade-là a disparu avec la constitution abrogée), mais bien de sa désignation par l'article 104 de la Constitution.

De surcroit, le bon sens commande de rattacher un mandat à une constitution. Les actes présidentiels pris entre 2001 et 2007 sont-ils à rattacher à une constitution qui n'existe plus (celle du 7 Mars 1963) ou à une constitution qui ne reconnait pas encore ce mandat, puisque sa reconnaissance devrait, selon nos éminents experts, aller de pair avec son élection en 2007 sous l'empire de la Constitution nouvelle ? Nulle part au monde, l'on a vu un Président avec un mandat virtuel oscillant ainsi dans un inexistant constitutionnel.

Ramener la désignation des titulaires de rôles politiques à la seule élection relève à la fois de la cécité et de l'épicerie constitutionnelles. Le droit constitutionnel ne s'accommode pas d'économies de bouts de chandelles, surtout lorsque l'initiateur de la nouvelle constitution s'était engagé à réformer en profondeur le système politique sénégalais.

6. Quelles perspectives ?

« Maintenant, laissons aux juges le soin de trancher », a conclu le directeur de campagne de l'hypothétique candidat Abdoulaye Wade qui veut clore ce débat que les souteneurs ont échauffé dans des proportions démesurées. A partir du moment où les avocats de la recevabilité ont occupé les médias publics pour égrener des idées biscornues dans un document pompeusement qualifié de « Recommandations » visant à induire le Conseil constitutionnel en erreur, au nom de l'équité et du principe constitutionnel d'égalité de

traitement de tous les citoyens, des recommandations de même nature devraient être formulées par tous ceux qui sont interpellés par ce débat. Toutes les parties doivent participer à l'alimentation technique des instances de régulation de la démocratie par la mise à leur disposition de tous les matériaux indispensables à l'éclairage de leur conviction intime.

Qui plus est, à partir du moment où cette question de la recevabilité vient d'être internationalisée, cette logique soit poursuivie jusqu'à terme. Les augustes membres du Conseil constitutionnel ne pouvant plus désormais trancher en toute sérénité ce différend électoral, le recours à l'arbitrage des juristes de la Division électorale de la Direction des Affaires politiques de l'ONU s'avère nécessaire en vue de la production d'une décision bénéficiant d'une présomption de neutralité acceptée par tous les acteurs politiques.

La leçon qui peut être tirée de tous ces développements est donnée par le Professeur Alioune Badara Fall qui rappelle nos gouvernants que « lorsque l'on est un vrai démocrate, on s'applique une réforme que l'on croit bonne dans la consolidation de la démocratie … Sinon, pourquoi avoir fait la réforme ? » (Interview au Sud Quotidien du 6 septembre 2011)

Le « Constitutionnaliste de bazar » [ii]

El Hadj Mbodj

Professeur titulaire des universités

Ancien expert constitutionnel de l'ONU au Dialogue inter congolais

Ancien expert constitutionnel et électoral de l'Union européenne

au Parlement constituant de la transition de la RDC

Pour aller plus loin

Visitez le site du Pr El Hadj Mbodj

Notes

---

[i] Les autres contenus et le ton général de ce blog n'engageant, naturellement, que son auteur.

[ii] Note d'Amadou Amath : le Président Wade a cru se rendre intéréssant en qualifiant les spécialistes sénégalais du droit constitutionnel en désaccord avec lui, de « constitutionnalistes de bazar».

2

Entretien du Pr. Ismaël Madior Fall, agrégé de droit public à l'émission Grand Jury, RFM, 29.01.2012